



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉS



FONCTIONNEMENT

COMPÉTENCES



Cette année 2024, comme en témoigne ce document a fait l'objet d'une activité soutenue par tous les collaborateurs et élus de notre collectivité, merci à tous pour leur engagement.

Nous avons réuni **11 conseils communautaires**, examiné **251 délibérations** dont 93% ont été adoptées à l'unanimité. Cette activité témoigne d'un travail de préparation important par les différentes commissions, mais aussi sans doute de la volonté de chacun d'entre nous d'avancer de façon quasi unanime dans le sens de l'intérêt communautaire.

Le **projet de territoire**, véritable colonne vertébrale de notre territoire qui a fait l'objet de toute notre attention, a sans doute largement contribué à notre inspiration. Nous avons également dû intégrer dans notre réflexion la pluie de réglementations pour la plupart destinées à la nécessaire prise en compte de la protection et de la préservation de notre environnement. Notre **PLUi** qui doit être compatible avec le pesant triptyque « Législation/SRADET/SCOT » illustre parfaitement cette hyperréglementation. Même si sur le long terme, ces dispositions s'avèrent pour certains nécessaires, elles sont aujourd'hui vécues par nous-mêmes et nos administrés comme des contraintes fortes et nous obligent à un rôle de médiation -auquel nous n'étions pas forcément préparés- entre les services de l'état, notre consultant et les habitants du territoire.

Cette année a également été marquée par la préparation du transfert de la **gestion des digues de Loire** dont l'entretien incombe désormais aux collectivités territoriales en lieu et place de l'état. Pour ce qui concerne le fonctionnement de notre collectivité et en particulier les prestations apportés à la population, nous constatons à la lecture de ce document le bon fonctionnement de l'ensemble des services, un grand merci aux collègues des différents services pour leur engagement.

Gérard Boudier,
Président de la Communauté de communes du Val de Sully.

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE 4

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ 7

*Le conseil communautaire, le bureau,
le président, les relations financières avec les communes*

Finances 13

Ressources humaines 16

Communication 21

LES SERVICES

Technique 23

Environnement 25

Urbanisme 29

Développement économique 32

Tourisme 36

Culture-Patrimoine 40

Réseau des bibliothèques 48

Ecole de musique 52

Petite enfance / Enfance 54

Animation jeunesse 58

France services 60

Politique de la ville 64

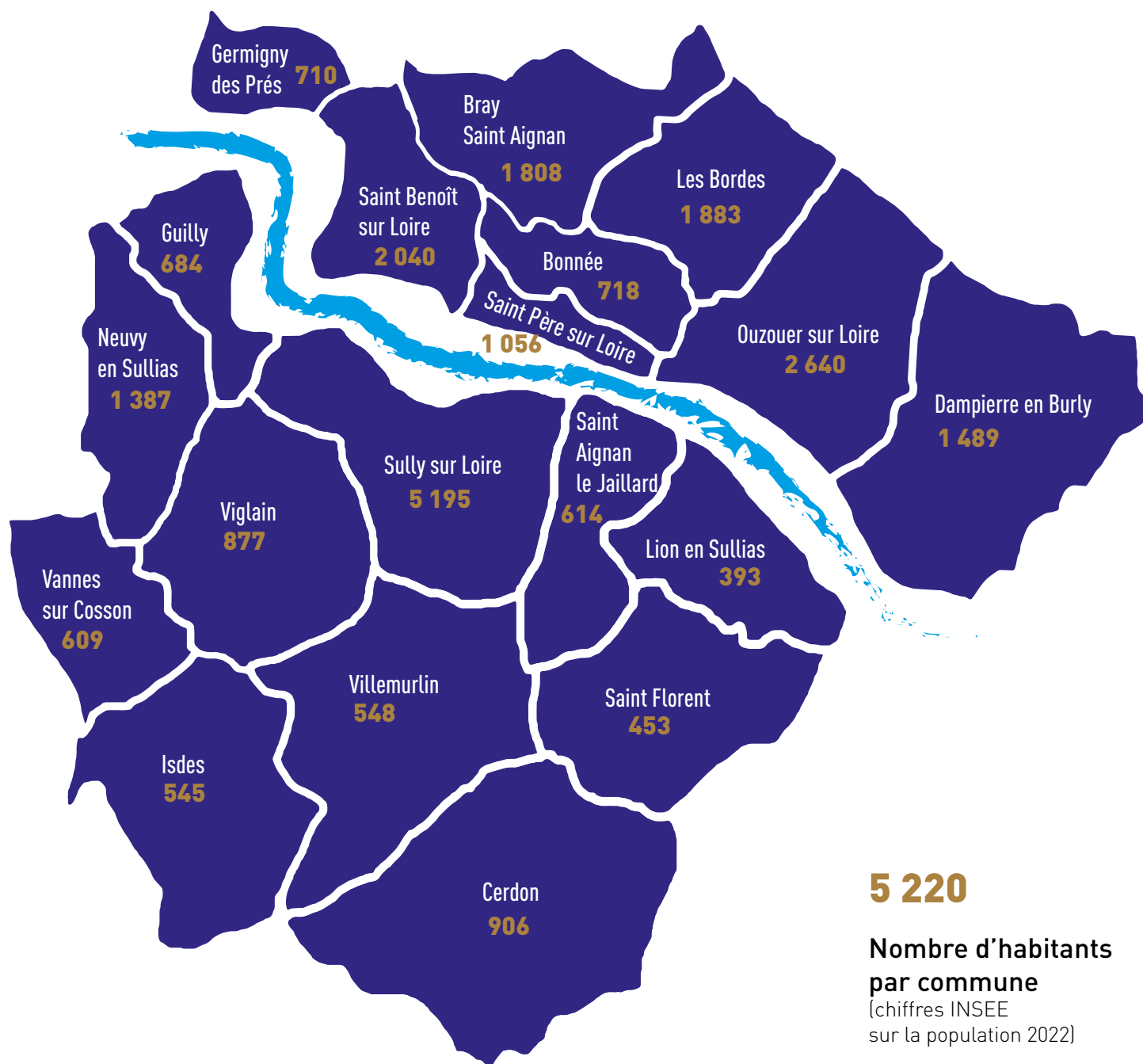
Aire d'accueil des gens du voyage 66

Transports scolaires 67

Portage de repas 67

Police intercommunale 68

LE TERRITOIRE



LE VAL DE SULLY , C'EST

un territoire aux portes du Val de Loire, traversé par la Loire majestueuse inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Val de Sully offre plus de 1 400 ans d'Histoire en passant par Charlemagne et Maximilien de Béthune.

Doté d'un patrimoine remarquable (oratoire carolingien, abbatale romane et château du Moyen Age), la nature y est omniprésente (forêt d'Orléans, Sologne, étangs...) et le patrimoine vernaculaire abondant : bâtisses solognotes, églises, caquetoires ou anciens quartiers de mariniers constituent autant de pépites à découvrir.

Un cadre de vie préservé mais aussi un réseau dynamique d'équipements et de services communautaires développés pour les habitants et acteurs du Val de Sully : médiathèques, école de musique, centre aquaforme, cinéma, accueils de loisirs, Office de tourisme et centre d'interprétation, zones d'activités économiques, Maison pour tous...



19
communes



590,30 km²
de superficie



24 555
habitants dont



3 766 familles



22 % - de 18 ans

49 % de 19 à 59 ans

29 % + de 60 ans



2010
TPE / PME
(- de 10 salariés)

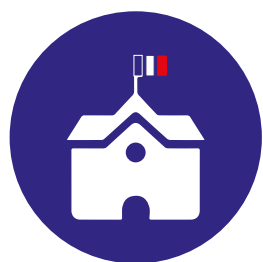


71 % de propriétaires



138
commerces

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY, C'EST



19 communes
« membres »



11 réunions
du conseil
communautaire



10 commissions



315 conseillers
municipaux
dont



35 conseillers
communautaires



250 délibérations
actées



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de 35 élus. Chaque commune y est représentée. Il a un rôle analogue à celui du conseil municipal dans une commune. Il prend les décisions essentielles et stratégiques de la Communauté de communes : vote du budget, lancement de projets d'envergure...

Le Conseil actuel a été installé en juillet 2020. Son mandat court jusqu'aux élections municipales de 2026. Il se réunit tous les mois et ses séances sont ouvertes au public.

Composition : 35 conseillers communautaires titulaires – 12 suppléants

Bonnée : M. Michel Auger (suppléant : M. Luc Lutton)

Les Bordes : M. Gérard Boudier, Mme Nadine Michel

Bray-Saint Aignan : Mme Danièle Gressette, M. Gilbert Méthivier

Cerdon : M. Alain Mottais (suppléant : M. Jean-Claude Fougereux)

Dampierre en Burly : M. Serge Mercadié, Mme Marie-Thérèse Forestier

Germigny des Prés : M. Philippe Thuillier (suppléant : M. Patrick Berthon)

Guilly : Mme Nicole Brague (suppléant : M. Antoine Decaux)

Isdes : M. Christian Colas (suppléant : M. Emmanuel d'Hérouville)

Lion en Sullias : M. Thierry Coustham (suppléant : M. Johanny Hautin)

Neuvy en Sullias : M. Hubert Fournier, Mme Josiane Borne

Ouzouer sur Loire : Mme Marie-Madeleine Hamard, M. Philippe Domenech, Mme Christelle Gondry, M. Aymeric Sargent

Saint Aignan le Jaillard : M. Ugo Planchet (suppléante : Mme Carole Bouquet)

Saint Benoît sur Loire : M. Gilles Burgevin, Mme Fabienne Rollion, M. Jean-Claude Asselin

Saint Florent : M. Jean-Claude Badaire (suppléante : Mme Michelle Pruneau)

Saint Père sur Loire : M. Patrick Foulon (suppléante : Mme Christelle Zusatz)

Sully sur Loire : M. Jean-Luc Riglet, Mme Sylvie Dion, M. Patrick Hélaine, Mme Jeannette Léveillé, M. Didier Martin, Mme Edwige Léveillé, M. Patrick Solheid, Mme Armelle Lefaucheux

Vannes sur Cosson : Eric Hauer (suppléante : Mme Sandra Belmonte)

Viglain : Mme Lucette Benoist (suppléant : M. René Hodeau)

Villemurlin : Mme Sarah Richard (suppléant : M. Damien Degrémont)

11 réunions – 250 délibérations.

LE BUREAU



Le Bureau se réunit environ une fois par mois. Ses séances ne sont pas ouvertes au public.

Composition : *19 membres*

Président : M. Gérard Boudier

Premier vice-président délégué aux ressources humaines et à la transformation : M. Serge Mercadié

Second vice-président délégué à la politique de la ville : M. Jean-Luc Riglet

Troisième vice-président délégué au développement économique : M. Michel Auger

Quatrième vice-présidente déléguée aux affaires sociales : Mme Lucette Benoist

Cinquième vice-président délégué à la culture, au patrimoine et au tourisme : M. Alain Mottais

Sixième vice-présidente déléguée à l'urbanisme et à l'environnement : Mme Nicole Brague

Septième vice-président délégué aux finances : M. Philippe Thuillier

+ Mme Danielle Gressette, M. Christian Colas (conseiller délégué aux finances), M. Hubert Fournier, Mme Marie-Madeleine Hamard (conseillère déléguée aux affaires sociales), M. Ugo Planchet (conseiller délégué à la culture, au patrimoine et au tourisme), M. Gilles Burgevin (conseiller délégué aux travaux), M. Jean-Claude Badaire, M. Patrick Foulon, M. Eric Hauer, Mme Sarah Richard et M. Thierry Coustham.

Les conseillers communautaires ont donné délégation au Bureau communautaire jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Créer ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et prendre toutes les décisions nécessaires à leur bonne gestion
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Souscrire des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 2 millions d'euros
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- De déterminer la tarification des produits vendus à l'office de tourisme
- De déterminer la tarification des événements organisés par la collectivité (animations, concerts, cinéma)
- De retirer ou modifier l'inventaire des biens communautaires quelle que soit leur nature
- De déterminer, conformément aux textes en vigueur, des taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement
- D'adopter ou de modifier les règlements liés aux conditions de travail des agents
- D'instaurer ou de modifier le régime indemnitaire du personnel communautaire ainsi que ses modalités d'application, en conformité avec les autorisations budgétaires
- De créer les postes pour des emplois vacataires, des emplois saisonniers, ainsi que tout emploi susceptible d'être pourvu par du personnel relevant des dispositifs d'insertion
- D'approuver ou de modifier toutes conventions relevant des compétences communautaires
- Déterminer le montant des cachets et rétributions d'intervenants lors d'événements et manifestations organisés par la collectivité
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget, et accepter les indemnités de sinistre y afférents.

11 réunions – 17 décisions.

LE PRÉSIDENT

Les conseillers communautaires ont donné délégation au président jusqu'à la fin de son mandat pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres au titre des procédures adaptées d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- D'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté, quel que soit le montant des sinistres, dans la limite des crédits ouverts au budget
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure de référé, en procédure au fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, et devant le tribunal des conflits
- Attribuer les logements pour utilité ou nécessité de service aux agents éligibles en conformité avec les autorisations budgétaires
- Attribuer les véhicules de service aux agents en conformité avec les autorisations budgétaires
- Déterminer le montant de gratification d'un stagiaire
- Conclure des conventions avec le CNFPT ou tout autre organisme de formation agréé dans la cadre de la formation des agents et des élus, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Les décisions prises au titre des délégations par le Bureau ou le président sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations prises par le conseil communautaire. Lors de chaque séance de conseil, le président doit en rendre compte.

14 décisions en 2024.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Fonds de concours aux communes

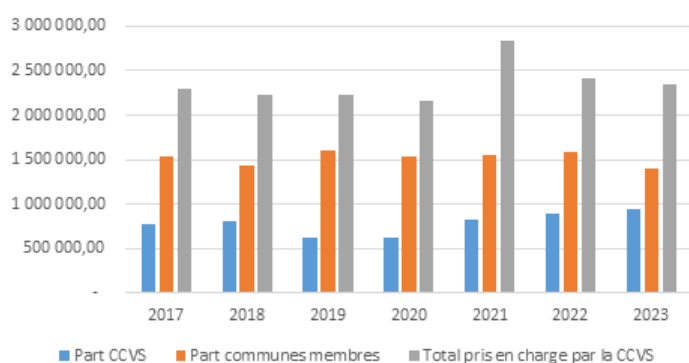
Un règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres a été approuvé par le conseil communautaire le 23 mai 2017. Une modification au règlement a été adoptée en décembre 2021 afin d'élargir la liste des opérations éligibles. En application du pacte fiscal et financier 2022-2026, la somme de 1 900 000 € maximum est inscrite annuellement au budget communautaire.

63 dossiers en 2024 pour un montant de 1 177 752 €.



Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Evolution du FPIC 2017-2024



Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC consiste à opérer un prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités du bloc communal pour le reverser à des collectivités moins favorisées.

La Communauté de communes et ses communes membres sont contributrices au FPIC. Depuis 2017, la Communauté de communes a choisi de ne pas faire peser le prélèvement du FPIC sur les budgets communaux, et de prendre à sa charge la part des communes qui s'est élevée à **1 579 875 € en 2024**.

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier, les élus ont instauré un mécanisme de solidarité communautaire, et dans ce cadre ont mis en place une DSC d'un montant annuel de 200 000 €.

Pour l'année 2024, le montant de DSC a été exceptionnellement doublée : **400 000€**. La DSC est versée en section de fonctionnement aux communes membres sur la base des critères suivants :

La DSC est versée en section de fonctionnement aux communes membres sur la base des critères suivants :

- Population DGF 20%
- Potentiel financier par habitant 31%
- Superficie de la commune 15%
- Longueur de voirie 15%
- Revenu par habitant 15%
- Commune ayant la charge d'un gymnase adossé à un collège 4%

Attribution de compensation

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

L'attribution de compensation versée à chaque commune est revue lors de chaque nouveau transfert de charges.

En 2024, les montants de l'année 2023 ont été reconduits, aucune nouvelle charge n'ayant été transférée :

	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021	MONTANT CHARGES TRANSFEREES	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 DÉPENSE	MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 RECETTE
Bonnée	89 119,00	19 806,02	69 312,98	
Les Bordes	100 029,00	47 751,42	52 277,58	
Bray-Saint Aignan	525 878,00	41 807,59	484 070,41	
Cerdon	95 036,60	29 279,90	65 756,70	
Dampierre en Burly	996 141,00	114 848,16	881 292,84	
Germigny des Prés	46 640,00	16 197,98	30 442,02	
Guilly	81 903,52	16 203,57	65 699,95	
Isdes	59 451,88	15 422,96	44 028,92	
Lion en Sullias	33 633,00	10 475,62	23 157,38	
Neuvy en Sullias	89 439,96	25 478,95	63 961,01	
Ouzouer sur Loire	69 589,00	80 422,20		10 833,20
Saint Aignan le Jaillard	35 753,44	17 387,60	18 365,84	
Saint Benoît sur Loire	111 060,00	57 226,31	53 833,69	
Saint Florent	34 418,32	12 117,37	22 300,95	
Saint Père sur Loire	219 392,30	28 829,66	190 562,64	
Sully sur Loire	1 763 998,70	226 311,97	1 537 686,73	
Vannes sur Cosson	44 399,16	16 425,60	27 973,56	
Viglain	77 222,28	25 721,09	51 501,19	
Villemurlin	49 126,04	15 133,30	33 992,74	
TOTAL	4 522 231,20	816 847,26	3 716 217,14	10 833,20

RETOUR SUR 2024

Doublement de la DSC

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) constitue un versement facultatif dont le principe et les critères de répartition entre les bénéficiaires sont fixés par le conseil de l'EPCI. Elle est instituée au bénéfice des communes membres de l'intercommunalité afin de réduire les disparités de ressources et de charges entre elles.

Son montant annuel a été fixé à 200 000 € dans le cadre du pacte fiscal et financier 2022-2026.

Dans un contexte économique dégradé et incertain marqué par la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et par une perte d'autonomie fiscale, les élus communautaires ont souhaité renforcer ce mécanisme de solidarité communautaire en portant exceptionnellement son montant à 400 000 € en 2024.

Poursuite de la réflexion sur le transfert de l'eau et de l'assainissement

En application de la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 et de la loi Ferrand-Fesneau relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement du 3 août 2018, le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a été réalisé avant le 1er janvier 2026.

Ce transfert est complexe du fait de la disparité des situations dans chaque commune.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Val de Sully, pour préparer au mieux ces transferts de compétences, a confié la réalisation d'une étude de gouvernance et de transfert des compétences eau potable, assainissement et pluvial au cabinet JEAN RAPHAEL BERT CONSULTANT. Cette étude a pour objectifs de définir les modalités, les incidences et les conséquences techniques, administratives, juridiques et financières d'un transfert de la compétence eau potable, assainissement collectif et pluvial urbain et d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre du transfert.



FINANCES

Le service finances prépare, élabore et exécute le budget de la collectivité. Il est un service support pour les services opérationnels dans leurs missions de service public.

MISSIONS

> Au quotidien

- Traitement des factures
- Ordonnancement du budget principal, du budget Office de Tourisme et du budget éco-parc Les Ajeaunières
- Déclarations diverses : TVA, FCTVA
- Suivi des marchés publics, de la fiscalité, des crédits budgétaires, des engagements
- Suivi des demandes de subventions
- Instruction et suivi des demandes de fonds de concours
- Réponse aux besoins des services pour les bons de commande, les factures, les imputations budgétaires, les crédits alloués, ...
- Echanges avec la trésorerie
- Paramétrage des logiciels financiers, de facturations, de dématérialisation

> Autres missions

- Préparation des commissions fonds de concours
- Préparation des commissions finances
- Préparation budgétaire : 9-10 mois dans l'année de juin N à mars N+1 -> jusqu'à l'établissement des documents budgétaires (budgets primitifs, compte financier unique)
- Ecritures de fin d'exercices (reports, rattachements, ...)
- Ecritures spécifiques (amortissements)
- Suivi de l'inventaire

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Une responsable de service
- Une agent comptable

La commission

Composée de 20 personnes, animée par Philippe Thuillier, vice-président, elle se répartit ainsi :

• Commission fonds de concours

Se réunit 3 à 4 fois dans l'année pour présenter les demandes de fonds de concours formulées par les 19 communes membres ou pour ajuster le règlement des fonds de concours.

• Commission finances

Se réunit pour arbitrer les budgets présentés par les services lors de la préparation budgétaire entre septembre et décembre tous les ans. Elle se réunit également lors de la préparation du débat d'orientation budgétaire et des budgets primitifs.

CFU 2024

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
27 563 770,68 €	31 995 370,24 €
Charges à caractère général 2 694 742,56 €	Atténuation de charges 123 265,39 €
Charges de personnel 5 192 882,65 €	Produits des services 973 268,59 €
Reversement fiscalité aux communes 14 065 553,34 €	Impôts et taxes 19 314 078,20 €
Autres charges de gestion courante 1 823 006,70 €	Dotations, subventions et participations 7 501 433,53 €
Charges financières 0 €	Autres produits de gestion courante 339 727,87 €
Charges exceptionnelles 13 255,67 €	Produits exceptionnels 126 074,51 €
Provisions 180 756,13 €	Opérations d'ordre et de transfert entre sections 502 479,49 €
Amortissements et opérations d'ordre 3 347 573,63 €	Excédent de fonctionnement reporté 3 115 042,66 €

Investissement

Dépenses	Recettes
6 612 711,84 €	8 250 317,56 €
Immobilisations incorporelles 201 955,04 €	Subventions d'investissement 544 009,52 €
Subventions d'équipement versées 1 116 802,27 €	Immobilisations incorporelles 9 100,00 €
Immobilisations corporelles 375 432,43 €	Dotations, fonds divers et réserves 598 345,50 €
Immobilisations en cours 3 937 567,11 €	Emprunts et dettes assimilées 11 601,02 €
Subventions d'investissement 183,21 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections 3 347 573,63 €
Emprunts et dettes assimilées 5 754,50 €	Opérations patrimoniales 472 537,79 €
Opérations d'ordre de transfert entre section 502 479,49 €	Excédent d'investissement reporté 3 267 150,10 €
Opérations patrimoniales 472 537,79 €	



Pour résumer

Nombre de mandats / titres
établis par le service finances
sur les 3 budgets

	Budget		
	principal	tourisme	Eco-parc les Ajeaunières
Mandats	4 273	404	59
Mandats d'annulation	119	2	1
Titres	5 620	103	12
Titres d'annulation	11	0	0
TOTAL	10 023	509	72

3 711 factures traitées (+ 6.36% par rapport à 2023)
et 1 533 bons de commande (+ 11.90 %)

+ Budgets annexes de l'Office de Tourisme

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 489 374,41 €	Dépenses : 10 653,26 €
Recettes : 588 820,78 €	Recettes : 25 980,25 €
Subvention d'équilibre incluse.	

et de l'éco-parc des Ajeaunières

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 1 855 449,57 €	Dépenses : 1 965 271,29 €
Recettes : 1 855 450,34 €	Recettes : 2 619 000,00 €

RETOUR SUR 2024

Le service finances poursuit sa mise au vert...

Depuis plusieurs années, le service finances s'inscrit dans une démarche de dématérialisation :

- les bons de commande et bordereaux de paiement sont signés électroniquement et sont envoyés par voie électroniques :
- les flux (inventaire, marché, pièces justificatives, factures,...) et documents budgétaires transmis en trésorerie
- les délibérations et documents budgétaires transmis en préfecture
- la réception des factures se fait via le portail Chorus pro

CHORUS PRO, qu'est-ce que c'est ?

Chorus pro est la solution mutualisée de facturation qui a été mise en place pour tous les fournisseurs (privés ou publics) de la sphère publique (état, collectivités territoriales,...) afin de répondre aux obligations légales en matière de facturation électronique. L'échange de factures dématérialisées par Chorus pro est obligatoire en France depuis le 1^{er} janvier 2020 pour toutes les entreprises travaillant avec des clients publics.

Jusqu'à présent, le service finances imprimait les factures afin de respecter le délai légal de conservation des pièces comptables de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2024 après mise en place d'un dispositif d'archivage dématérialisé gratuit auprès de la DGFIP (direction générale des finances publiques), les factures arrivant dans Chorus pro sont conservées 10 ans.

Mise en place du CFU (compte financier unique)

La collectivité s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour chacun des budgets éligibles à l'expérimentation (budget principal et les deux budgets annexes). Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes du Val de Sully présente et vote le CFU.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- améliorer la qualité des comptes
- simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

La mise en place s'est bien passée ; le CFU simplifie les procédures puisque sa production est totalement dématérialisée. La confection du document se fait en commun entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Mise en place d'une formation interne à destination des services

Régulièrement le service finances met en place des procédures d'utilisation du logiciel financier afin d'aider les services dans l'utilisation quotidienne ou ponctuelle du logiciel Civil net finances (saisie des bons de commande, validation des factures, consultation des crédits ou saisie du budget).

En 2024, des formations auprès des utilisateurs ont également été proposées par la responsable du service afin de renforcer cet accompagnement.

RESSOURCES HUMAINES

Formation Sauveteur
secouriste du travail

Le service des ressources humaines, un des services supports de la collectivité, a pour mission d'appliquer les directives de la collectivité et la réglementation dédiée à la fonction publique territoriale.

MISSIONS

- Gestion administrative de la carrière des agents quel que soit le statut (fonctionnaire, contractuel de droit public ou de droit privé, apprenti)
- Participation à la réalisation des bulletins de payes avec le centre de gestion du Loiret
- Suivi des demandes de formations, élaboration d'un plan de formation annuel
- Préparation du budget RH des services
- Elaboration du rapport social unique annuel
- Organisation des réunions du comité social territorial

ORGANISATION DU SERVICE

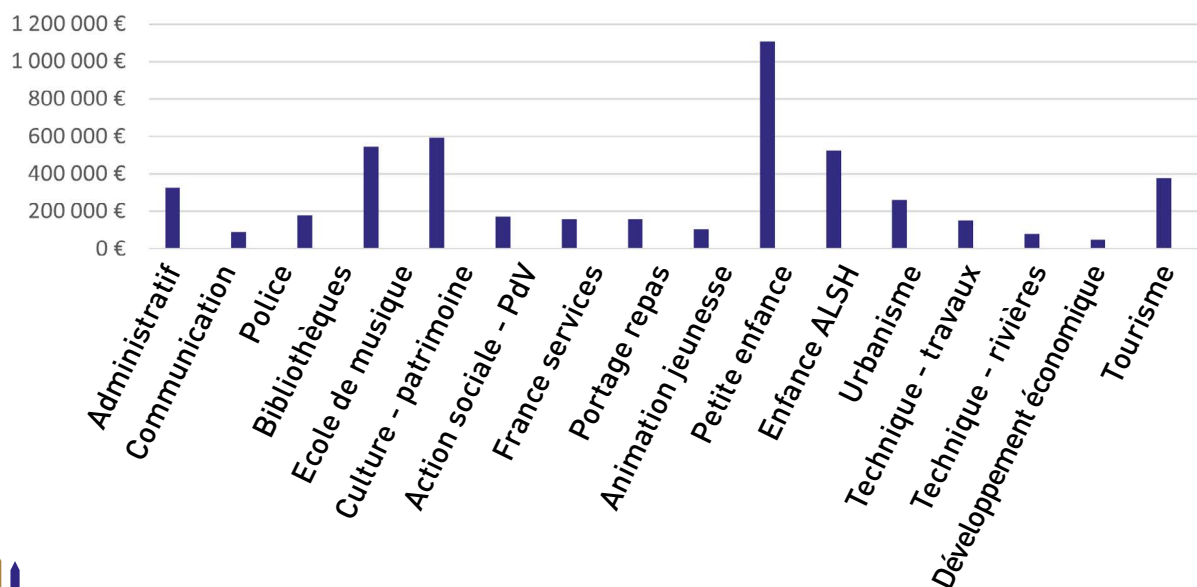
L'équipe

- Une responsable
- Une assistante (à temps partiel 90%).
- Une commission composée de 11 membres, animée par Serge Mercadié, vice-président.

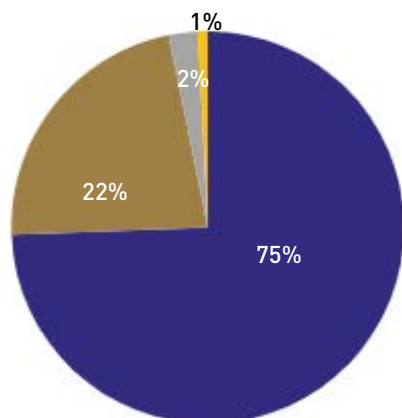
REPARTITION de la masse salariale

4 875 376 € répartis comme suit :

Les charges de personnel représentent 21.44 % des dépenses de fonctionnement.

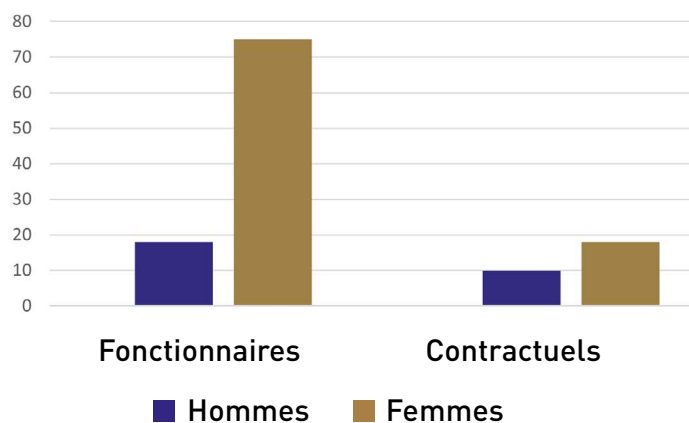


EFFECTIFS au 21/12/2024



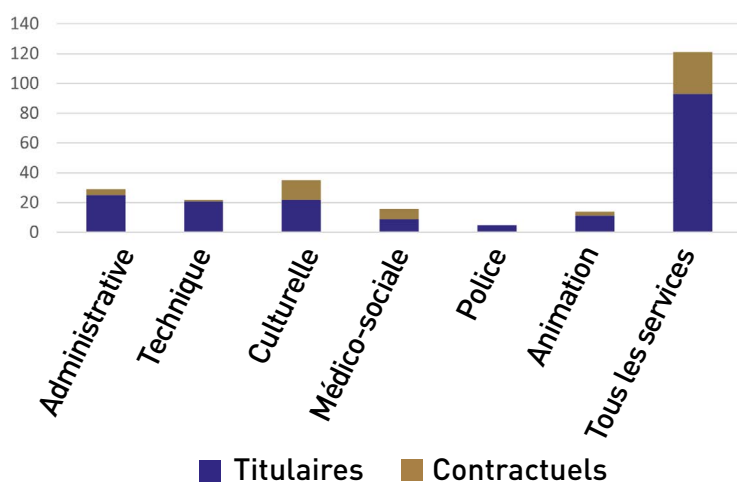
■ Fonctionnaires
■ Contractuels emplois permanents
■ Contractuels emplois non permanents
■ Contrat droit privé

Répartition des effectifs

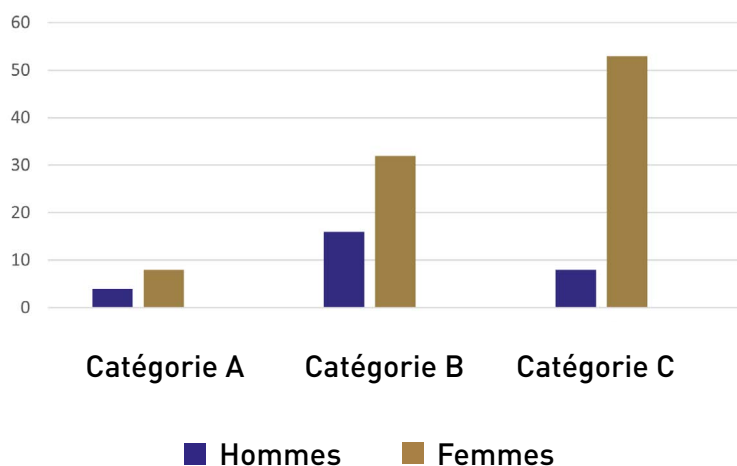


♀ **93** femmes ♂ **28** hommes **42 ans** =âge moyen

Répartition par filières



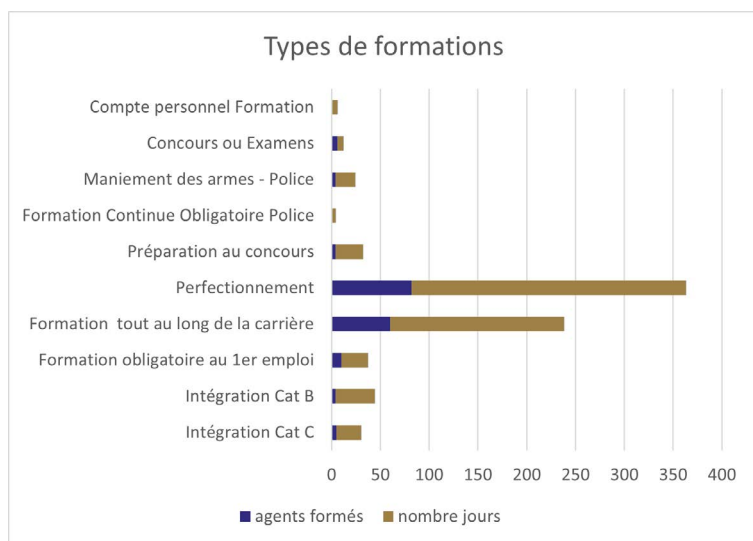
Répartition par catégorie



FORMATIONS

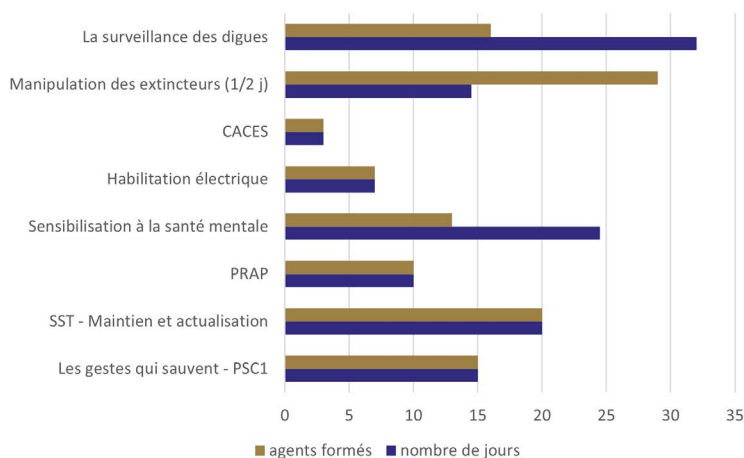
La formation reste un élément essentiel pour l'évolution de la collectivité. Les agents ont accès à l'ensemble du catalogue CNFPT, choisissent des stages pour se perfectionner, découvrir de nouvelles pratiques avec le transfert de compétences (exemple : surveillance des digues de Loire), progresser au sein de leur carrière, partager avec les collègues leur savoir-faire.

Répartition par types



En 2024, la collectivité a organisé plusieurs formations en intra dans **le domaine de la prévention, l'hygiène et la sécurité** :

Prévention hygiène et sécurité



Budget formation :

25 602 €

Cotisation annuelle
de l'employeur
versée au CNFPT

12 593 €

Formations payantes (organismes
extérieurs, BAFD, police CNFPT)

1 190 €

Participation à un compte
personnel de formation

RETOUR SUR 2024

Instances représentatives

Le Comité Social Territorial s'est réuni 4 fois dans l'année.
Les sujets abordés :

- avis sur la modification du tableau des effectifs
- avis sur la nouvelle organisation des bibliothèques
- avis sur le plan de surveillance des digues
- avis sur la mise en place d'astreintes en cas de crue de la Loire
- avis sur l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- avis sur divers rapports de l'année 2022 (RSU, etc...)
- avis sur la participation financière des demandes de compte personnel de formation (1500 € par an/par agent)
- avis sur la modification de l'organigramme
- avis sur la modification du règlement de formation (participation au CPF et jours de prépa)
- avis sur la modification du règlement intérieur (pause méridienne, ASA pour l'annonce de grave maladie d'un enfant)
- avis sur la modification du régime indemnitaire de la police
- avis sur la modification du RIFSEEP
- avis sur le bilan de suivi d'inspection
- avis sur les rapports d'inspection bâtementaire (ALSH, bibliothèques, office de tourisme)
- avis sur les horaires des agents du service tourisme en basse saison
- avis sur des travaux à réaliser à la bibliothèque de Saint Benoit sur Loire
- avis sur les fiches PAPRI Pact
- avis sur le Rapport Social Unique de l'année 2023 incluant différents bilans (Absentéisme, RPS, Rémunération, RASSCT)

Revalorisations salariales

- Deux augmentations de la valeur SMIC : au 01/01/2024 et au 01/11/2024 soit un taux horaire brut de 11,88 € à cette dernière date
- Une augmentation de 5 points d'indice majoré sur les grilles indiciaires pour les agents et les élus au 01/01/2024
- Une augmentation d'un point du taux patronal de cotisation CNRACL au 01/01/2024
- Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle votée par le conseil communautaire le 26/03/2024.

Dématérialisation des bulletins de payes

Depuis le 1^{er} mai 2024, les bulletins de payes et les bulletins d'indemnités destinés aux élus sont transmis en version électronique via un coffre-fort.

Nomination d'un nouvel assistant de prévention

Charles Mercier, instructeur du droit des sols au service Urbanisme, s'est porté volontaire pour assurer les missions d'assistant de prévention, à compter du 1^{er} juillet 2024. Il assiste et conseille l'autorité territoriale en matière d'évaluation des risques et la mise en place d'une politique de prévention. Il suivra notamment la mise à jour du Document unique chaque année.

Création d'un livret d'accueil à destination des nouveaux agents

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour créer un document de 52 pages regroupant les informations essentielles de la vie de la collectivité, les ressources humaines, la communication interne, le quotidien en Val de Sully.



Pour résumer

121 agents au 31/12/2024 sur
emplois permanents représentant

111,34 ETP
(Equivalents Temps Plein) dont :

93 fonctionnaires et
28 contractuels

COMMUNICATION

La communication publique est un service public, avec ses missions, ses règles et sa déontologie. Elle contribue au bon fonctionnement des institutions démocratiques et des services publics. Elle se distingue de la communication commerciale des entreprises privées et de la communication politique attachée au débat et aux élections.

MISSIONS

> Communication de l'action publique

- Rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations
- Éclairer les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements

> Promotion du territoire

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique
- Valoriser l'identité locale, l'histoire, le patrimoine

> Communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration

Actions

- **Créations de supports de communication pour valoriser les actions communautaires** (affiche, programme, insertion presse...) et accompagnement des services dans l'élaboration de plan de communication. Le service communication est en charge des missions suivantes : élaboration de la stratégie, conception et réalisation des supports ; la diffusion est assurée par le service porteur du projet.
- **Relations presse** écrite et radio.
- **Organisation de cérémonies** (première pierre, inaugurations).
- **Conception et réalisation du magazine communautaire** (4 publications par an / diffusion toutes boîtes, 12 000 exemplaires).
- **Communication numérique**

CIBLES

**Élus
et agents municipaux
et communautaires**



Habitants



Partenaires



ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Une responsable de service (50%)
- Deux chargées de communication (80 % et 50%)

La commission

Composée de 16 élus et animée par Gérard Boudier, président de la Communauté de communes, elle a renouvelé les trois objectifs fixés en 2020 :

- informer sur la répartition des compétences entre les services municipaux et communautaires
- organiser des temps d'échanges d'informations entre la Communauté de communes et les mairies et vice-versa
- valoriser auprès des communes et des administrés les actions de la Communauté de communes.

RETOUR SUR 2024

• Organisation de temps d'échanges avec les mairies :

> en février pour un accompagnement technique de la mise à jour des sites internet. Un point de vigilance sur le RGPD a notamment abouti à un travail autour de la mise à jour des sites.

> en septembre en vue du lancement du marché de refonte des sites internet (marché lancé en décembre)

• **Accompagnement des services communautaires** dans la valorisation de leurs actions : environ 70 communiqués de presse envoyés, environ 80 affiches réalisées, 70 actus site et actus intramuros publiés et 29 newsletters envoyées (élus, bibliothèque et saison culturelle).

Mais aussi, 4 magazines, des banderoles, des livrets (Maison pour tous, espace famille, bibliothèque, saison culturelle, nouveaux agents...), un calendrier petite enfance, enfance, jeunesse, création de blocs marque (La scène est à vous, La Guinche...), des panneaux de chantier, de la signalétique, des expos pour les crèches, des cartons cinéma, du contenu vidéo et photo, des rendez-vous presse, une carte de vœux...

• **Nouvelle page Facebook « Communauté de communes du Val de Sully »** créée le 2 avril (suite au piratage subi en 2023)



Pour résumer

3 objectifs :

Clarifier la répartition des compétences

Développer du lien pour améliorer les échanges d'informations

Valoriser les actions de la Communauté de communes.

290 abonnés Facebook
nouvelle page depuis le 2 avril 2024

55 567 visites sur le site internet (+41%)

(pages les plus vues après la page d'accueil : animations, espace famille et Maison pour tous).

> Au 31.12.2024, 290 followers
> 138 posts publiés
> 64 500 vues (= nombre de fois où le contenu a été lu ou affiché)

> 1900 réactions à nos publications (=commentaires, j'aime, partage...)

> 9 500 visites de la page

> 722 clics sur un lien

+ accompagnement des services tourisme et culture dans l'évolution de la page tourisme vers une page mutualisée « Vibrez Val de Sully »

• Intramuros :

> 2 986 visiteurs sur l'année 2024 (+ 2.8%)

> dont 2 640 sur le journal (90 193 vues, +15.7%). A noter, sur les 20 actualités les plus vues, 19 sont des actus publiées par la Communauté de communes.

• Préparations d'outils pour la communication de crise :

participation à l'exercice inondation proposé par la préfecture (cf. « zoom sur » au chapitre environnement).

• **Communication interne** : 4 journaux internes en format papier à l'ensemble du personnel et 12 articles Sharepoint (intranet) diffusés.



TECHNIQUE

Travaux de la crèche
à Sully sur Loire

Le service technique assure la gestion patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers de la Communauté de communes. A ce titre, il s'assure que ces biens sont entretenus et en parfait état de fonctionner afin de garantir les activités ouvertes ou non au public. De plus il met en œuvre, de la programmation à la réalisation, les projets intercommunaux dans des domaines divers comme la réhabilitation ou la création de bâtiment, la requalification de voirie ou bien le déploiement de la vidéo protection.

MISSIONS

> Gestion patrimoniale

- Gestion des contrôles réglementaires (gaz, électricité, ascenseur, incendie, etc.)
- Gestion des contrats de maintenance (VMC, chaufferie, alarme, etc.) et d'entretien (espace vert, ménage, etc.)
- Diverses réparations (régie + prestataires extérieurs)
- Gestion du parc automobile et informatique
- Gestion des assurances
- Accessibilité, hygiène et sécurité
- Gestion des fluides, des télécommunications, de l'informatique et des copieurs

> Service support

- Logistique pour les manifestations, inauguration, etc.
- Fournitures administratives et d'hygiène

> Cadre de vie

- Suivi des chantiers (investissement et fonctionnement)
- Suivi des délégations de service public (DSP) : spanc, centre aquaforme Val d'Oréane
- Marché public de travaux, de services
- Vidéoprotection (maintenance et déploiement sur l'ensemble du territoire)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- COT Transition
- Transfert de la compétence Eau & assainissement
- Schéma directeur des mobilités

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Un directeur commun avec les services environnement et urbanisme
- Un agent technique polyvalent
- Un gestionnaire (nouvel agent en janvier 2024)

La commission travaux

La commission travaux est composée de 16 élus. Elle est animée par Gilles Burgevin, conseiller délégué aux travaux. Elle s'est réunie 2 fois en 2024, Ces missions sont les suivantes :

- valider les programmes de travaux
- donner un avis sur les rapports d'analyses des offres des marchés publics de travaux et de services
- suivre les travaux
- préparation budgétaire

Dans le cadre du chantier de la crèche à Sully sur Loire, la commission travaux :

- a visité les locaux de l'entreprise COGECM. Celle-ci réalise la structure bois de cette construction
- s'est réunie tous les mercredis matin (réunion de chantier)



RETOUR SUR 2024

Janvier >
décembre

- Suivi des travaux de réhabilitation et extension de **la crèche à Sully sur Loire** (réunion hebdomadaire)
- Poursuite de l'action de **modernisation de la gestion patrimoniale** des bâtiments communaux (alarme, GTC, organigramme)
- Suivi des travaux de déploiement de la **vidéoprotection sur le territoire** intercommunal
- Suivi de l'opération de l'**amélioration de l'habitat**
- Suivi de la procédure administrative et lancement du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'extension de la **Zone d'activité de la Jouanne** à Ouzouer sur Loire
- Suivi du Schéma Directeur de la Mobilité
- Suivi des travaux de l'Ecoparc forestier à Bray Saint Aignan (réunion hebdomadaire)
- Changement et réhabilitation des menuiseries de l'office de tourisme de Germigny des Prés

À partir de
janvier

Mars

Septembre

Novembre



Pour résumer

27 bâtiments en gestion
pour une surface de 17 700 m²

9 kilomètres de pistes cyclables

2,3 km de voirie dans les
zones d'activités économiques
intercommunales

112 prestataires

406 bons de commandes

1 947 factures validées

**Budget de fonctionnement – chapitre
011 géré par le service technique :**

1 314 242 €

Zoom sur... l'ecoparc

ÉCOPARC FORESTIER DES AJEAUNIÈRES

ZONE D'ACTIVITÉS - Bray-Saint Aignan
11 ha dont 8 ha de terrains à vendre

Ici, **économie** et **nature**
grandissent ensemble
pour un avenir **durable**.

BIODIVERSITÉ

- > Mare forestière :
biodiversité, pédagogie,
rétention d'eau
- > Hôtel à insectes, nichoirs...



MOBILITÉ

- > Aire de covoiturage
- > Arrêt de bus
- > Parking à vélos

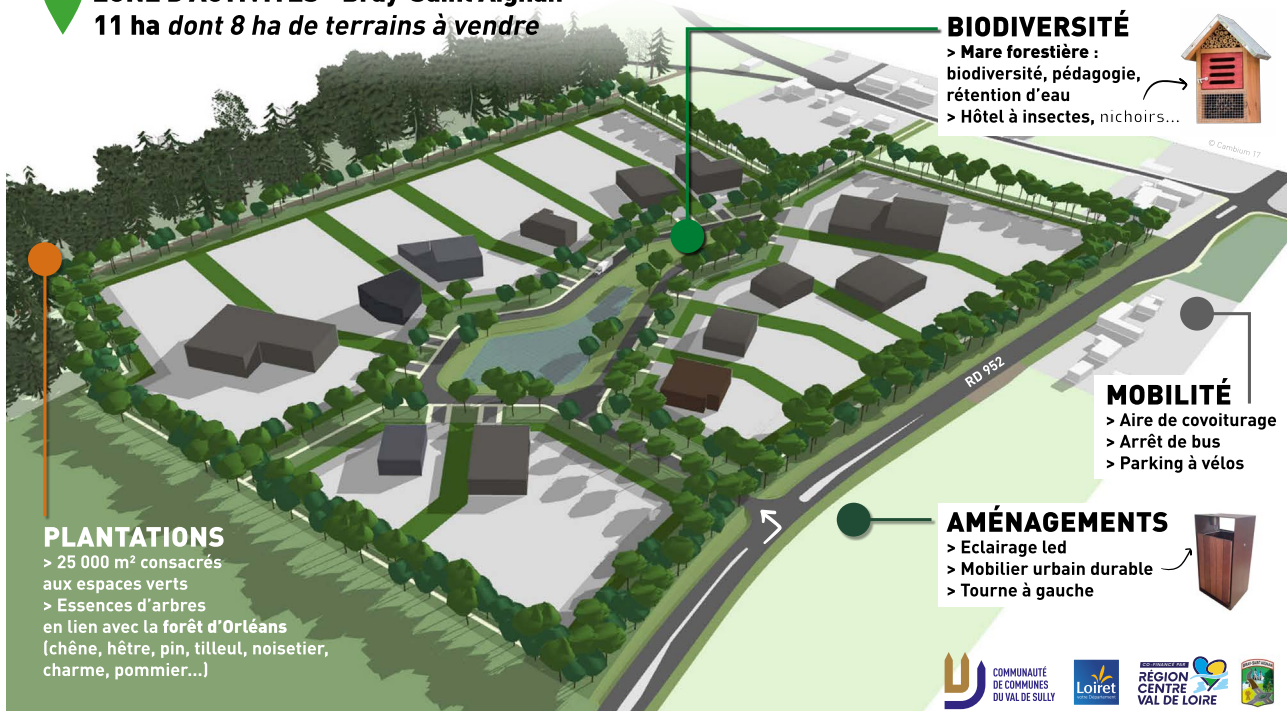
AMÉNAGEMENTS

- > Eclairage led
- > Mobilier urbain durable
- > Tourne à gauche



PLANTATIONS

- > 25 000 m² consacrés
aux espaces verts
- > Essences d'arbres
en lien avec la forêt d'Orléans
(chêne, hêtre, pin, tilleul, noisetier,
charme, pommier...)





ENVIRONNEMENT

Le service environnement a en charge la gestion de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le suivi de la délégation du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et le suivi des chemins de randonnées au titre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Un directeur commun pour les services techniques et urbanisme
- Deux techniciennes environnement

Les commissions

La commission Environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle est composée de 32 élus. Elle s'est réunie deux fois en 2024 sous forme plénière.

Ses missions :

- transmission des informations nouvelles qui doivent être relayées auprès des communes
- préparation budgétaire.

La commission Bonnée

Les élus du bassin de la Bonnée sont conviés à une commission spécifique. Elle est constituée de 20 élus et s'est réunie deux fois en 2024.

MISSIONS

> La gestion de milieux aquatiques (GEMA)

En 2024, la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Bonnée Sullias a permis de répondre à l'enjeu de la restauration morphologique des cours d'eau du territoire. Un lit plus étroit a été récréé sur **300 m** dans le Bec d'Able. Sur la rivière Bonnée en limite des communes de Bray Saint Aignan et Bonnée : **2,5 km ont été restaurés**. Ces restaurations visent à maintenir une dynamique et un niveau de l'eau favorisant le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Au bord de la Bonnée, **une zone humide de 850 m²** a également été récréée. Le déblai a été réutilisé sur place pour la restauration morphologique. Les zones humides jouent de nombreux rôles : rétention et filtration de l'eau, support de vie pour la faune et la flore.



Travaux de restauration zone humide

La continuité écologique a été améliorée, elle vise à restaurer les connexions naturelles entre les habitats afin de permettre aux espèces de se déplacer, et à maintenir l'équilibre de la rivière vis-à-vis du transit des sédiments.

Ainsi, **un obstacle majeur présent sur le cours d'eau du Milourdin** (commune de Saint Martin d'Abbat) a été aménagé. Les travaux commencés en septembre 2023 ont pu s'achever en décembre 2024. Cette opération s'élève à près de 245 000 € TTC (travaux + maîtrise d'œuvre). **Deux ouvrages de moindre ampleur faisant obstacle** ont également été aménagés en 2024.

Ces travaux ont eu lieu en août/septembre 2024 et ont fait l'objet d'**une trentaine de conventions avec les propriétaires riverains** des cours d'eau.

Une dizaine d'élus s'est déplacée pour visiter les travaux sur la Bonnée et le Milourdin le 15 novembre 2024.

L'évolution des milieux aquatiques et des actions menées a été mesurée grâce à des **analyses physico chimiques** de l'eau sur 10 stations et des **suivis biologiques** sur 4 stations (invertébrés aquatiques, algues et poissons).

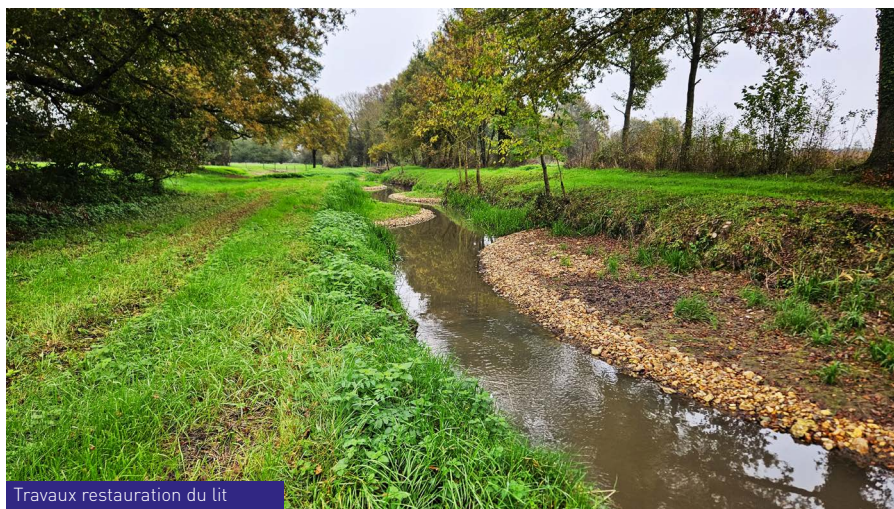
Afin de promouvoir les bonnes pratiques de gestion des cours d'eau, **un guide à l'usage des riverains** est en cours d'élaboration pour une parution 2025.

En 2024, près de 127 000 € TTC ont été engagés en faveur des milieux aquatiques

Dans le cadre du CTMA, ces actions ainsi que les postes sont financées à 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire, le Département du Loiret et l'Europe.



Evolution des travaux Milourdin



Travaux restauration du lit



> La prévention des inondations (PI)

Mise en œuvre et suivi des actions du Programme d'Actions Prévention des Inondations (PAPI).

Le programme d'actions prévention des inondations 2020-2023 terminé, un nouveau programme pour une période de 6 ans est en cours d'élaboration par le cabinet d'études Mayane qui assiste les 3 EPCI concernés pour la définition du nouveau programme d'actions. Une grande consultation des acteurs (sur 3 jours sous forme d'ateliers) a été réalisée dans ce cadre au mois d'octobre 2024.

Le dossier réglementaire du PAPI sera déposé auprès des services de l'Etat au plus tard fin du 1^{er} semestre 2025.

Les digues

Les communautés de communes sont gestionnaires des digues depuis le 29 janvier 2024. Les 7 EPCI ligériens du Loiret ont délégué la gestion à l'établissement public Loire.

Concernant le Val d'Orléans, l'étude de dangers a été validée et déposée par l'Etablissement Public Loire auprès des services de l'Etat fin décembre 2024.

Les travaux inscrits au programme global de fiabilisation des digues ont été conduits par les services de l'Etat, les travaux sur le déversoir de Jargeau ont été réalisés début 2024 puis les travaux liés à la surverse sur les communes de Guilly, Sigloy, et Saint Denis en Val. Ces travaux ont été réceptionnés en septembre 2024.

Concernant le Val d'Ouzouer, les travaux n'ont pu être terminés en 2024 ; les niveaux d'eau dans la Loire étant trop élevés, ces travaux seront réalisés dans le courant 2025.

Concernant la prévention des inondations, la préfecture du Loiret a organisé du 2 au 7 décembre 2024 un exercice inondation avec les 7 EPCI et les 60 communes ligériennes (cf. zoom page suivante).

Sensibilisation aux risques

Organisation de la première journée de la résilience en Val de Sully, le 13 octobre 2024, à Saint-Aignan-le-Jaillard, avec la présence de nombreux partenaires, qui ont présenté les moyens et outils disponibles en cas de risques majeurs et technologiques. Les partenaires présents lors de cette après-midi : la Force d'action rapide du nucléaire, la Préfecture du Loiret, le conseil départemental, les pompiers, les gendarmes, les radio-amateurs du Loiret, la Protection civile du Loiret, un animateur nature, l'exposition « Débit or not débit that is la gestion » de l'Etablissement Public Loire.

Le service culture patrimoine, en collaboration avec le service environnement, a travaillé sur une exposition « Mémoire des crues en Val de Sully ». Elle sera présentée lors de la prochaine édition de la journée de la résilience. Le service bibliothèque a proposé des jeux en lien avec le risque inondation (jeu de l'oie géant).



Le service environnement a présenté sur son stand l'équipement de surveillance des digues, le kit d'évacuation, le questionnaire réalisé dans le cadre du PAPI, le DICRIM intercommunal, et a mis à disposition du jeune public des tablettes avec le jeu « mission inondation » développé par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).

> L'assainissement non collectif

La délégation de service public de l'assainissement non collectif est détenue par SUEZ pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028.

Dans la cadre de cette DSP, 172 contrôles ont été réalisés en 2024 (dont 3 à Bonnée, 64 à Bray Saint Aignan, 1 à Dampierre en Burly, 78 à Guilly, 24 à Les Bordes, 1 à Neuvy en Sullias, et 1 à Saint Benoit sur Loire).

Il existe 4 types de contrôles :

- au titre des cessions immobilières
- de conception et d'implantation
- de réalisation
- périodique obligatoire au maximum tous les 10 ans

> Les chemins de randonnées

La signalétique des boucles PDIPR a été réalisée sur les communes de Viglain et Cerdon en 2024 pour un montant de 39 128 € TTC.

Sur la commune de Viglain, les boucles concernées par la signalétique sont les suivantes :

- PR des Journaliers (22km)
- PR de Pailly – Les Mahis (14km)
- PR de Fougères (9km)
- PR de Lousseau (10km) qui ont été signalées.

Sur la commune de Cerdon les boucles concernées par la signalétique sont les suivantes :

- PR de la Méridienne verte (9,5 km)
- PR des Etangs (15.5 km)
- PR du Grand Val (16km)
- PR autour de Cerdon Nord (7,5km).

Zoom sur...

L'exercice de crise du 2 au 6 décembre 2024.

Depuis le 29 janvier 2024, la gestion des digues est transférée aux EPCI, qui ont délégué la gestion courante à l'Établissement Public Loire.

Le gestionnaire doit assurer la sécurité de ses ouvrages en tout temps et, pour tester la nouvelle organisation en temps de crue, la préfecture du Loiret a organisé un exercice à l'échelle départementale.

Cet exercice de crue centennale (qui prévoyait une crue supérieure à celle de 1907, référence en la matière et générant de nombreux désordres) a été organisé en deux temps, les trois premiers jours ont permis aux communes de travailler « sur table » à l'évacuation des populations et les deux derniers jours plus spécifiquement ont été consacrés à la surveillance des digues.

La Communauté de communes a installé sa cellule de crise durant toute la semaine. Elle doit créer un Plan intercommunal de sauvegarde d'ici fin 2026. Ce plan a pour objectif de coordonner et de mutualiser les moyens du territoire intercommunal.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation d'exercice, la coordination avec les mairies du territoire, les partenaires (pompiers, Établissement Public Loire, etc.) et les agents en interne (collègues qui travaillent en zone inondable, volontaires pour la surveillance des digues...) a été affinée.

Cette première partie a permis d'entamer la réflexion sur la mise en sécurité des bâtiments intercommunaux, avec dans un premier temps l'évacuation du Val de Dampierre, puis du Val d'Ouzouer et enfin du Val de Sully. Dans la chronologie de crue durant l'exercice, les réflexions concernant l'évacuation du Val d'Orléans n'ont pas pu être approfondies et feront l'objet d'un exercice spécifique en 2025.



Pour résumer

Un programme de **3 ans (2024-2026)** pour la restauration des milieux aquatiques du Sullias et de la Bonnée avec pour cette première année 2.8 km de cours d'eau restaurés et 3 ouvrages.

Le PAPI en cours d'élaboration

La compétence des digues transférée aux EPCI depuis le 29 janvier 2024

La Délégation de Service Public du l'ANC confiée à SUEZ jusqu'en 2028

La signalétique des chemins de randonnées réalisée sur deux nouvelles communes.

URBANISME

Étude des demandes par le service

Le service urbanisme s'assure du respect de l'application du droit des sols pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes. Il rédige des propositions de décisions, soumises à l'approbation de chacun des maires, en s'inscrivant dans un cadre réglementaire.

MISSIONS

- Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme
- Réception du public sur les demandes d'autorisation en cours
- Renseignement du public en appui des agents communaux
- Accompagnement des élus et veille réglementaire

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 directeur commun avec les services environnement et technique et 1 responsable de service
- 3 instructeurs et 2 secrétaires

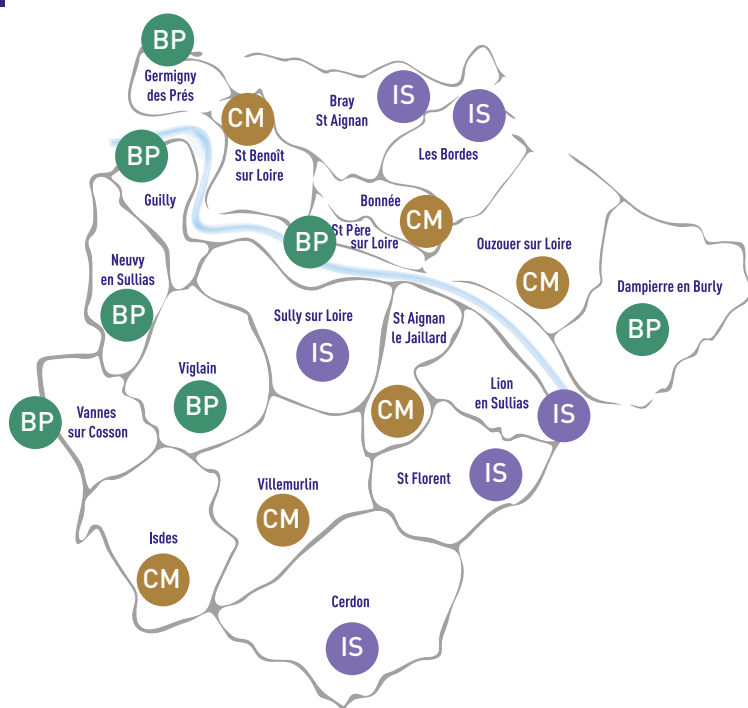
Mouvement de personnel : Sébastien Fontenier, instructeur, a évolué sur un autre poste au sein de la direction technique et a été remplacé par Blandine Pelletier.

Evolution du traitement des dossiers d'urbanisme vers un fonctionnement par sectorisation. Ainsi, chaque commune dispose d'un instructeur référent, qu'elle peut contacter prioritairement. Les instructeurs travaillent désormais sur un nombre de documents d'urbanisme restreints, conduisant à maîtriser davantage leur lecture et leurs spécificités.

La commission urbanisme environnement

Animée par Nicole Brague, vice-présidente, elle rassemble 32 élus.

Répartition des secteurs entre instructeurs.



IS Isabelle Samiez

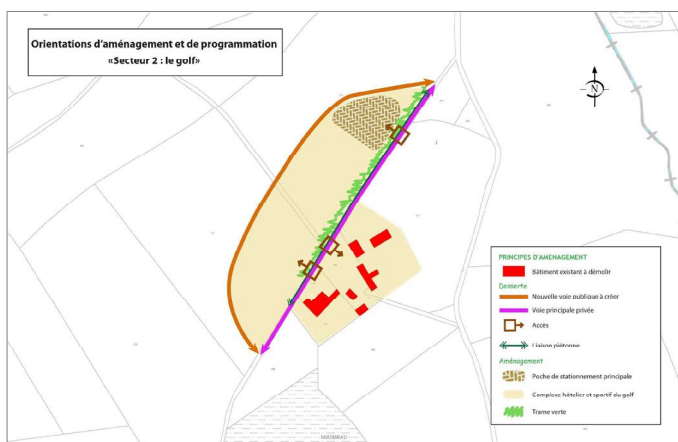
CM Charles Mercier

BP Blandine Pelletier

RETOUR SUR 2024

Actions initiées par la CC

- Les permanences ABF (architecte des Bâtiments de France), reprisent courant 2023, se sont interrompues durant l'été 2024 suite au départ de Camille Le Dantec. Elles ont été remises en place en septembre avec l'arrivée de Yves Bellon, seulement pour quelques mois, puisqu'il a quitté l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) du Loiret fin décembre.
- Une procédure de déclaration de projet emportant mise en comptabilité des documents d'urbanisme a pris fin : extension de la carrière de Bonnée - Saint Benoit sur Loire.
- Une procédure de modification simplifiée s'est achevée : implantation d'un complexe hôtelier sur le golf de Viglain.



MR16050 - PLU de VIGLAIN APPROUVÉ LE 8/07/2021 - OAP page 11

- Quatre procédures sont en cours : extension de la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire, extension de la carrière de Guilly, implantation d'un bâtiment agricole à Lion en Sullias, extension d'un bâtiment industriel à Saint Benoit sur Loire.
- Afin de valoriser des terres peu productives, notamment en Sologne, de plus en plus d'exploitants agricoles développent des projets agrivoltaiques au sol. L'avis des acteurs locaux, notamment de la Communauté de communes, est sollicité systématiquement. Ainsi, il a été porté à notre connaissance des projets à Sully sur Loire, Saint Florent, Isdes, Lion en Sullias, Viglain, Cerdon.

Actions déclinées par la CC

- Depuis le 1^{er} janvier, la police de la publicité a été transférée de la Direction Départementale des Territoires (DDT) aux communes. La Communauté de communes a souhaité que cette compétence ne soit pas transférée à l'intercommunalité. Ainsi, les dossiers de publicité sont désormais instruits en mairie.
- Accompagnement des communes dans l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables :
 - > Janvier : les communes ont eu jusqu'au début du mois pour identifier des zones potentiellement favorables à l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable, ce qui a donné lieu ensuite à un débat en conseil communautaire. Ces zones ont ensuite été saisies dans un portail cartographique (<https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/ Carte-EnR-Grand-public>) en vue de recueillir l'avis du Comité Régional de l'Energie (CRE)
 - > Juillet : le référent préfectoral (Christophe Hurault – sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers) a arrêté les zones proposées
 - > Septembre : le référent préfectoral a soumis les zones au CRE
 - > Décembre : après restitution de l'avis du CRE, il a été demandé aux communes de délibérer pour « avis conforme » sur les zones initialement délimitées, tout en laissant la possibilité de les modifier.

Projet de SERM de l'Orléanais :

- Définition : « Un service express régional métropolitain (SERM) constitue une offre de mobilité fiable, fréquente et facile à utiliser, au service des habitants de périphérie des métropoles. Son objectif est d'améliorer la desserte entre une ville centre et sa zone périurbaine en renforçant l'offre ferroviaire et la complétant par d'autres modes, dont les services de transport routier à haut niveau de service et les réseaux cyclables » - (référence de la définition <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/services-express-regionaux-metropolitains-serm>).
- La Communauté de communes du Val de Sully fait partie des EPCI engagées dans la définition d'un projet de SERM de l'Orléanais, et cela en collaboration avec l'agence d'urbanisme Topos.
- Participation à 3 ateliers de travail (juin/octobre/décembre) sur la thématique « urbanisme et aménagement ».

Conclusion

- Il a été constaté une diminution moyenne du nombre de dossiers de l'ordre de 8% comparativement à l'année 2023.
- Cette baisse touche tous types de dossiers, à l'exception des déclarations préalables, qui restent stables. Il peut en être déduit que les administrés continuent à réaliser des travaux d'aménagements ou de réfection de leurs constructions existantes.
- Les dossiers de permis de construire et de permis d'aménager enregistrent les plus fortes diminutions. Ceci s'explique en partie par un maintien des coûts de construction à un niveau haut, cumulé à des taux d'intérêt élevés des crédits immobiliers.

1293 dossiers déposés
648 certificats d'urbanisme
128 permis de construire
504 déclarations préalables
8 permis de démolir
5 permis d'aménager

(évolution par rapport à 2023)

Zoom sur... PLUi

- **Février** : réunion « Analyse des potentiels urbanisables »
- **Mars** : atelier « Les potentiels et le bilan de la consommation au regard des thématiques économie et équipement » et atelier « paysage et environnement »
- **Avril** : atelier sur la consommation foncière globale : activité, équipement et habitat
- **Avril - mai** : présentation des axes et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors de 4 réunions publiques (Dampierre en Burly [18 participants], Cerdon [34 participants], Sully sur Loire [31 participants] et Bray-Saint Aignan [51 participants])
- **Mai** : présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées (PPA) et réunion de restitution des remarques/interrogations formulées lors des réunions publiques de présentation du PADD, ainsi que celles émises par les PPA
- **Juin** : présentation du PADD dans chacune des communes lors de conseils municipaux
- **Juillet** : débat sur les orientations du PADD en conseil communautaire
- **Septembre - novembre** : phase règlementaire - séminaires (réunions + ateliers) sur les thématiques « zones agricole, naturelle et urbaine »
- **Décembre** : permanences individuelles du bureau d'études Terr&Am avec chacune des communes afin de passer en revue les plans de zonage.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mission centrale du service consiste à créer un environnement qui favorise les projets d'implantation, de création et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire. Sa mise en œuvre repose sur une collaboration étroite avec de nombreux partenaires internes et externes à la Communauté de communes.

MISSIONS

> Soutenir les projets de développement des entreprises

- Identifier les projets et les besoins des entreprises (industrie, service, commerce, artisanat,...)
- Être le point d'entrée de proximité de l'entreprise pour toute question relative à son développement
- Orienter l'entreprise vers le bon interlocuteur départemental ou régional lorsque le besoin ne peut être satisfait localement par l'EPCI
- Gérer les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier et/ou matériel et accompagner l'entreprise dans le montage du dossier.

> Gérer et développer les zones d'activités économiques (ZAE)

- Déterminer et suivre les transformations et travaux à réaliser dans les zones d'activités communautaires (bâtiments, voirie, ...)
- Gérer les acquisitions et les ventes de foncier et d'immobilier
- Suivre les locataires (arrivées et départs, renouvellement des baux, ...).

> Promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

- Faciliter les échanges inter-entreprises et permettre l'émergence de projets collectifs
- Développer des projets en collaboration avec différents services de la Communauté de communes (services techniques, urbanisme, tourisme, communication ...)
- Travailler en lien étroit avec un réseau de partenaires externes (Dev'Up, conseil régional, Initiative Loiret, ...)
- Développer les relations et des projets avec les Communautés de communes qui composent le bassin d'emploi du Giennois.

CIBLES

Habitants



Entreprises



Partenaires



ORGANISATION DU SERVICE

1 animateur développement économique
3 commissions animées par Michel Auger, vice-président :

- **Gestion et extension des Zones d'Activités Economiques : 10 élus**

- Définition, priorisation et suivi des travaux dans les zones d'activités économiques
- Construction et/ou extension de bâtiments

- **Accompagnement des entreprises : 10 élus**

- Gestion et suivi des aides à l'investissement en faveur des entreprises

- Animation du réseau local d'entreprises

- **Dynamisation des centres-bourgs : 11 élus**

- Définition et suivi des actions en faveur du commerce
- Relations avec les associations de commerçants du territoire



Pour résumer

28 projets et demandes d'entreprises

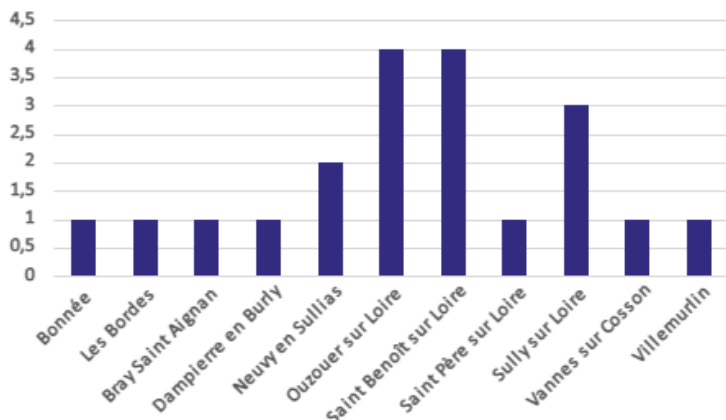
90 élèves au forum des métiers

RETOUR SUR 2024

Objectif 1 : soutenir les projets de développement des entreprises

- **Attribution d'aides à l'investissement** en faveur des très petites entreprises (TPE). Il s'agit d'investissements immobiliers (travaux intérieurs et/ou relatifs à la devanture) ou matériels (acquisition d'équipements propres à l'activité de l'entreprise)

20 demandes d'aide financière ont été gérées au cours de l'année dont 4 dossiers finalisés en 2024, soit **9 870 €** versés (sous forme de subvention), 7 dossiers en cours et 9 dossiers sans suite ou non éligibles.



- **Mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide en faveur des TPE « Fonds Economie de Proximité »**

- Dans le cadre du SRDEII 2022-2030, la Région a souhaité soutenir l'économie de proximité en créant un fonds partenarial avec les EPCI volontaires.

- La Communauté de communes du Val de Sully a ainsi signé une convention avec la Région, qui l'autorise à attribuer des aides économiques directes aux petites entreprises du territoire qui remplissent les conditions mentionnées dans le règlement de l'aide (cf paragraphe précédent).

- Pour les dépenses beaucoup plus importantes : la Communauté de Communes du Val de Sully oriente vers la Région qui instruit la demande et verse la subvention comprise entre 5 010 € et 20 000 € maximum

2 dossiers ont ainsi été portés au niveau régional en 2024.

- **Accompagnement d'entreprises sur des projets divers :**

8 « porteurs de projets » ont été rencontrés, en réponse à leur demande (information, conseil, ...). Ces projets ont été directement traités ou orientés vers des services internes à la Communauté de communes voire des partenaires externes.

RETOUR SUR 2024

Objectif 2 : gérer et développer les ZAE

• Gestion des entreprises « locataires » :

- Identification des travaux à réaliser dans les locaux d'activités mis en location
- Suivi des baux commerciaux
- Gestion des arrivées/départs de locataires
- Relations avec notaire et diagnostiqueur immobilier

• Suivi des acquisitions et ventes de terrains ou bâtiments

- Cession d'un terrain de 1.719 m² et du bâti associé dans la ZA des Gabillons à Dampierre en Burly, pour un montant de 79.600 €
- Cession d'un terrain de 2.679 m² dans la ZA des Gabillons à Dampierre en Burly, pour un montant de 24.111 €
- Cession d'un terrain de 752 m² dans la ZA des Bruyères à Viglain, pour un montant de 6.768 €
- Cession d'un terrain de 216 m² dans la ZA de l'Ormette à Saint Benoît sur Loire, pour un montant de 3.240 €
- Acquisition de terrains de 29.295 m² en vue de l'extension de la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire, pour 192.979 €
- Relations avec notaire, diagnostiqueur immobilier et géomètre

• Suivi des travaux menés dans les ZAE :

- Suivi du projet d'extension de la ZA de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire (réunions de travail avec l'AMO, échanges avec les propriétaires à parcelles à acquérir)
- Chantier d'implantation de bornes de recharge électrique, dans la ZA des Gabillons, à Dampierre en Burly
- Réception des nouveaux locaux loués à la société Endel dans la ZA de la Jouanne, à Ouzouer sur Loire



Travaux en cours sur un terrain cédé dans la ZA des Gabillons, Dampierre-en-Burly

• Projet de conception du nouvel éco-parc forestier des Ajeunières, à Bray-Saint Aignan :

- Participation aux réunions de travail du groupe projet (élus, maître d'œuvre, bureaux d'études)
- Réunions de travail avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
- Rencontres avec les entreprises désireuses de réserver un terrain

Objectif 3 : promouvoir le travail en réseau et les projets collaboratifs

• Relations avec différentes structures et instances engagées dans le développement économique



Agence de
développement
économique régionale

- Participation aux événements spécifiquement destinés aux développeurs économiques (Université des développeurs économiques, comité de coordination des techniciens du Loiret)
- Participation aux assemblées générales



Structure chargée
de l'accompagnement
à la création – reprise
d'entreprises

- Montant de la contribution financière de la Communauté de communes : subvention de 9 860 €
- 3 projets d'entreprises du territoire ont bénéficié de prêts à taux 0%, pour un montant total de 40 000 €

• Rapprochement des trois Communautés de communes qui constituent le bassin d'emploi de Gien

- Réunions de travail avec les Communautés de communes Giennoises et Berry Loire Puisaye
- Identification de problématiques nécessitant d'être traitées au niveau du bassin d'emploi (attractivité, tourisme, prospective socio-économique, ...)
- Intégration de la Communauté de communes du Val de Sully dans le dispositif « Territoires d'Industrie » : participation aux réunions mensuelles pour échange de bonnes pratiques et participation aux actions dont le « Show Territoires d'Industrie » intégré cette année dans le Forum de l'orientation de Gien
- Relations avec le MEPAG (Mouvement des Entreprises du Pays Giennois) : suivi du projet de GPECT

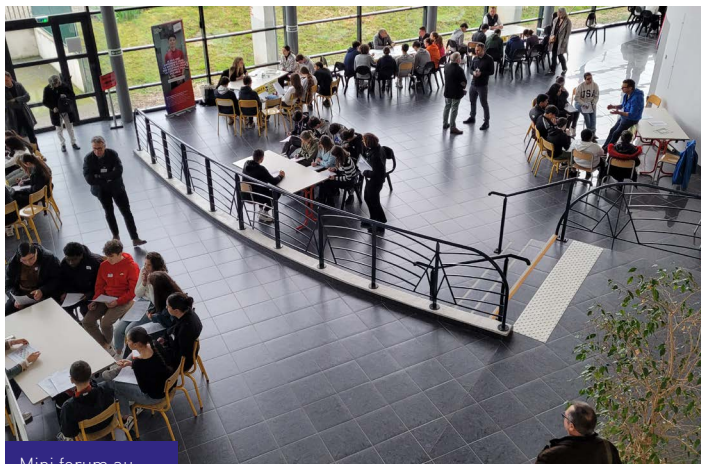


Représentants des CC du bassin d'emploi de Gien, du PETR, du MEPAG et de Dev'Up lors de la conférence de presse pour le lancement du show Territoires d'Industrie, février 2024

- **Animation du réseau local d'entreprises**

- Organisation d'un mini-forum des métiers dans les locaux du collège de Sully sur Loire avec 90 élèves de troisième qui ont pu échanger avec 6 entreprises du territoire issues de 6 secteurs d'activité différents qui ont présenté 12 métiers différents. Action jugée positive par les entreprises et les collégiens, qui sera renouvelée en 2025.

-Participation à la journée d'échanges autour de l'insertion professionnelle par l'activité économique organisée par ADS 45 (Association pour le Développement et la Solidarité) avec témoignage de la Communauté de communes et d'entreprises locales.



Mini forum au
collège de Sully

Représentation des intérêts des entreprises du territoire

- Action concertée avec la Région Centre-Val de Loire, le conseil départemental du Loiret, les Communautés de communes du bassin d'emploi de Gien et le MEPAG, pour pérenniser le CNPE de Dampierre en Burly.

- Un courrier, co-signé par ces mêmes acteurs, a été adressé aux Ministres de l'Economie, de la Transition écologique, et de l'Industrie, pour afficher la mobilisation des acteurs du territoire en faveur de l'accueil d'un futur EPR sur le site existant.

TOURISME

L'Office de Tourisme du Val de Sully est une régie autonome avec ses missions, définies par le code du tourisme ainsi que par les orientations arrêtées par la collectivité territoriale. Il assure la promotion par tous les moyens à sa disposition, pour tous les professionnels locaux et bien sûr pour tous les touristes qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou venant de l'étranger.

MISSIONS

> Accueil des touristes et des habitants

- Toute l'année dans les bureaux de Germigny des Prés, Saint Benoît sur Loire et Sully sur Loire
- De mi-mai à mi-septembre à la tour de Baugy (parc du château) mise à disposition par le conseil départemental

> Information et promotion

- Edition du magazine de destination Val de Sully
- Edition des documents pour la promotion du territoire
- Site internet www.tourisme-valdesully.fr
- Page Facebook facebook.com/VibrezValdeSully
- Instagram www.instagram.com/vibrezvaldesully/

> Découverte du territoire

- Visites guidées de l'oratoire à Germigny des Prés
- Visites estivales à Dampierre en Burly et à Sully sur Loire
- Les Cheminades :
 - > pédestres à Guilly, Saint Benoît sur Loire et Cerdon
 - > cyclistes à Vannes sur Cosson et Bray-Saint Aignan
 - > Gourmandes à la ferme du Poirier à Isdes

Actions

- **Création de contenu pour les supports de communication pour mettre en valeur les atouts du territoire** : visites estivales, 26 randonnées pédestres, 19 boucles cyclo, tournage vidéo par Conteurs audiovisuels (prévue sur YouTube en 2025).

- **Travail avec les prestataires du territoire** (présence sur les réseaux sociaux, e-réputation...).

- **Accueil hors les murs** sur les manifestations touristiques

- **Relations presse écrite et radio**

- > 1 point presse au printemps
- > France bleu Orléans
- > Tournage France 3 pour le journal régional de 13h

CIBLES

**Touristes français
et étrangers**



Habitants



Prestataires



HOTEL

Partenaires



L'OFFICE DE TOURISME

L'équipe

- 1 directeur
- 7 conseillères en séjour permanentes (6,5 etp)
- 3 saisonnières sur 6 mois (d'avril à septembre)

SUR LE WEB

Site Internet

47 352 sessions (+21.93%)

dont 46 846 nouveaux utilisateurs

137 206 pages vues (+4.91%)

2.9 pages vues par session

Facebook

4 107 fans (+ 307 abonnés, soit +8.08%)

159 posts sur l'année

204 809 personnes touchées

[+328,8% grâce à la sponsorisation]

7 400 interactions (+11.1%)

Audience : 64.4% de femmes et 35,6% d'hommes

Tranches d'âges les plus touchées : 35 – 44 ans et 45 – 54 ans

+ **Audience** : le 6 novembre 2024 : les nouveaux propriétaires de l'hôtel Burgevin avec une couverture de **40 100 personnes** et **162 interactions**

+ **Interaction** : le 5 octobre 2024 avec la nouvelle passerelle du Pont aux Prêtres, **169 interactions** et une couverture de **23 400 personnes**

Instagram

1 382 followers (contre 1 300 au 1^{er} janvier 2024)

69 publications

Audience : 58,7% de femmes et 41.3% d'hommes

Tranches d'âges les plus touchées : 25– 34 ans puis 35 – 44 ans

La commission culture/patrimoine/tourisme

Composée de 29 élus, elle est animée par Alain Mottais, vice-président.

Taxe de séjour

Montant encaissé en 2024 : 118 338,48 €

En 2024, 147 643 nuitées enregistrées dans l'ensemble des hébergements (contre 147 650 en 2023).

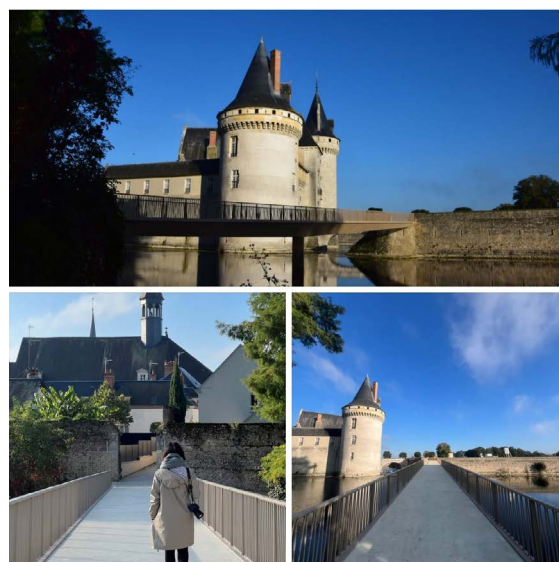


Vibrez Val de Sully est à Sully-sur-Loire.

...

5 oct. 2024 • 

Vous l'attendiez.. La nouvelle passerelle, anciennement "Pont aux Prêtres", est enfin accessible aux piétons et aux cy... [Afficher la suite](#)



Le 5 octobre 2024 avec la nouvelle passerelle du Pont aux Prêtres, **169 interactions** et une couverture de **23 400 personnes**

RETOUR SUR 2024

Accueil des touristes

22 752 contacts (+21.53%) se répartissant en :
> **17 296** contacts dans les bureaux d'information touristique (BIT) dont 15 149 français et 2 147 étrangers
> **4 304** contacts à la tour de Baugy dont 2851 français et 1453 étrangers
> **828** contacts sur les opérations hors les murs

TOP 5 des visiteurs étrangers :

🇩🇪 Allemagne (1 097) 🇳🇱 Pays-Bas (713) 🇧🇪 Belgique (507)
🇬🇧 Grande Bretagne (473) 🇪🇸 Espagne (272)

Notons aussi 129 suisses, 79 italiens, 36 américains, 50 canadiens, 26 australiens, 16 danois, 11 roumains.

La boutique de l'Office de Tourisme



Pour un chiffre d'affaires HT :
30 829,87 € [-2.1 %]



6 775 produits vendus
2 641 paniers



La Loire à vélo et la Scandibérique

Comptage au 31 décembre 2024

Compteur à Saint Benoît sur Loire : 31 280
(44 113 en 2023)

Compteur à Saint Aignan le Jaillard : 29 547
(30 043 en 2023)

Comptage au 31 décembre 2024

Compteur à la passerelle au total : 160 494 passages
Sully sur Loire / Saint Père sur Loire :
Vélo : 52 545 (-12.71%) / piétons : 107 949 (-23.23%)

• Sens de circulation :

- > Saint Père vers Sully : 52% des flux
- > Sully vers Saint Père : 48% des flux





Visites guidées

En progression de 20% (158 visites pour 1519 personnes)

- Visite de l'oratoire pour individuels : 101 dates programmées soit 488 personnes (contre 389 personnes en 2023).
- Visite de l'oratoire pour groupes : 41 groupes soit 956 personnes (contre 31 groupes et 744 pers en 2023)
- Visite estival de Dampierre en Burly : 8 visites pour 43 personnes.
- Visite « toute une histoire à Sully » : 8 visites pour 32 personnes.
- Cheminades : 5 cheminades avec 93 personnes (1 cheminade annulée) et 1 cheminade gourmande avec 15 personnes.

Wifi

926 connexions au Wifi territorial accessible dans les bureaux d'informations touristiques, mais également de l'extérieur à proximité des BIT.

Wivisites

- Audioguide pour la visite de l'oratoire : 1045 téléchargements
- La cheminade historique de Sully sur Loire : 347 téléchargements
- Visite de Saint Benoît sur Loire : 194 téléchargements
- Le sentier du héron à Dampierre en Burly : 205 téléchargements
- Villemurlin : le village et les échelles bleues : 12 téléchargements



Pour résumer

3 missions

> Accueil des touristes et des habitants

22 752 contacts
et **828** contacts hors les murs

> Information et promotion

47 352 sessions sur site internet
4 107 fans sur facebook
1 382 fans sur instagram

+ des documents imprimés

> Découverte du territoire

158 visites pour **1 519** personnes
926 téléchargements de guides
Wivisites (appli smartphone)

Fréquentation de l'oratoire

23 117 personnes contre 22 355 en 2023, soit + 3.4%.

Exposition

Depuis 2024, la grange germignonne propose une exposition permanente sur l'oratoire, en remplacement des expositions temporaires.

Documentation touristique

Magazine de destination Val de Sully, + de Nature, + de Repères, + de traductions, Visites estivales, 20 Randonnées pédestres, 19 Boucles cyclo, Cheminade historique, fiche oratoire, fiche abbaye, fiches produits groupes...

CULTURE PATRIMOINE

Concert de Nach
à Sully-sur-Loire,
le 22 novembre

Le service culture-patrimoine est chargé de la valorisation du patrimoine du territoire et de l'exploitation du Belvédère, équipement dédié à l'abbaye de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire). Il coordonne aussi la saison culturelle du Val de Sully : soutenue par la Région dans le cadre d'un PACT, cette dernière regroupe des événements organisés par l'équipe, par d'autres services et par différents partenaires du territoire. Enfin, le service supervise l'exploitation du cinéma Le Sully confiée à un délégataire privé.

MISSIONS

> **Exploitation du Belvédère**
étude et valorisation du patrimoine du territoire
et du site de l'abbaye de Fleury.



Stage taille de pierre
au Belvédère

Actions

- **Animations tout public** : visites guidées, conférences, événements nationaux (Journées européennes des métiers d'art, Journées européennes de l'archéologie, Nuit des étoiles, Journées européennes du patrimoine).
- **Animations jeune public** : ateliers et animations pour les groupes scolaires et périscolaires, et pour les individuels pendant les vacances.
- **Production d'expositions temporaires** : La part du Lion (2019-2020), Des tapis de marbres pour saint Benoît (2020-2021), Patrimoine religieux en Val de Sully (2021), Vandale ! Benoît Lebrun, architecte et démolisseur (2023), Monsieur Max (2024).
- **Supports web et imprimés** : catalogues, documents pédagogiques, mobilier d'interprétation.
- **Recherche et documentation**, suivi logistique du Belvédère et des animations.
- **Accompagnement des communes et associations** du territoire sur leurs projets de valorisation.
- En lien avec l'Office de Tourisme et le service communication : **promotion du territoire, développement et accueil des publics, commercialisation.**

MISSIONS

> Saison culturelle Coordination et mise en œuvre



La violoncelliste cubaine
Ana Carla Maza en concert
à l'oratoire, le 21 juillet.

> Cinéma Le Sully Suivi de l'exploitation dans le cadre d'une délégation de service public.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

L'effectif du service s'élève à **3,7 ETP**. Sous la responsabilité du directeur culture-patrimoine, attaché de conservation du patrimoine et guide-conférencier, l'équipe rassemble :

- 1 chargée de programmation culturelle.
- 1 médiatrice du patrimoine en charge du développement des publics, guide-conférencière
- Une semaine sur deux : 1 chargée de coordination patrimoine-tourisme
- Un jour par semaine : 1 médiatrice du patrimoine en charge de l'action éducative

En mai puis en décembre, le service a accueilli une stagiaire dans le cadre de son BTS communication.

Actions

- **Programmation** : accompagnement des élus, propositions de spectacles, coordination avec les autres services et les partenaires du territoire.

- **Production des représentations** : contrats et suivi des prestations, coordination logistique des intervenants (artistes, techniciens, communes d'accueil, autres services et partenaires), installation, accueil des artistes et du public, billetterie, mise en œuvre des conditions de sécurité, évaluation.

- **Suivi et animation du PACT** (Projet artistique et culturel de territoire, avec la Région Centre-Val de Loire) : bilan de l'année n-1, traitement de la subvention pour l'année n et reversement aux partenaires du territoire, coordination de la demande de l'année n+1.

- En lien avec le service communication : **promotion de la saison culturelle** (plaquette, affiches et flyers, site Internet et réseaux sociaux, relations presse et achat d'espaces).

- **Instruction et suivi des subventions** aux associations culturelles du territoire.

- **Suivi de l'exploitation** du cinéma Le Sully (Sully sur Loire) dans le cadre d'une délégation de service public : société La Gâtinaise de spectacles pour la période 2021-2026.

- **Animation du projet de restructuration** du cinéma Le Sully.

- **Organisation** de séances de **cinéma de plein air**.

> Action partenariale :

- Municipalités, commerçants et associations du Val de Sully.

- Communauté des moines de Fleury.

- Établissements et services patrimoniaux locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

- Éducation nationale, chercheurs.

- Association pour le développement régional du cinéma (ADRC).

Les élus et la commission culture-patrimoine-tourisme

La **commission culture-patrimoine-tourisme** regroupe 30 élus sous la présidence de M. Mottais, vice-président, et avec l'intervention de M. Planchet, conseiller délégué.

Elle s'est réunie à 3 reprises en 2024 (27 mars, 3 juillet, 3 octobre) pour délivrer ses orientations, débattre et valider les choix de programmation. Pour préparer ces réunions, un **comité de programmation** regroupe MM. Mottais, Planchet et Mercadié, ainsi que les directeurs des services concernés. Un **comité de pilotage** a en outre été institué en 2024 pour la restructuration du cinéma : il s'est réuni à 2 reprises.

RETOUR SUR 2024

Le Belvédère

Troisième année pleine d'exploitation pour le Belvédère. Globalement stable, la fréquentation est en fait marquée par un recul des visites d'individuels, contrebalancé par le maintien des groupes (670 personnes accueillies contre 703 en 2023 et 308 en 2022) et l'augmentation du public accueilli sur les manifestations. Le développement des groupes et des scolaires restera au cœur de l'activité en 2025, tandis qu'une réflexion devra être initiée sur la billetterie au comptoir.

Commémoré le 10 mars au cimetière de Saint-Benoît, le 80^e anniversaire de l'arrestation et de la mort du poète Max Jacob a été l'occasion d'un travail conjoint avec le réseau des bibliothèques. L'exposition *Monsieur Max – Max Jacob à Saint Benoît sur Loire* a été présentée du 18 avril au 22 septembre : multisite, elle a permis de présenter pour la première fois les documents manuscrits acquis par la Communauté de communes. Un concours a permis de distinguer les créations d'élèves et des visites guidées inédites ont permis au public de pousser les portes de lieux fréquentés par le poète.

Autre fil conducteur de la programmation, le chantier de restauration de l'abbatiale a été au cœur des actions proposées : projet Une école, un chantier, des métiers avec 2 classes de cinquième, stage Filme ton patrimoine, présence de l'entreprise Placier aux JEMA, présence de la Fondation du patrimoine aux JEMA et aux JEP.

En dépit d'une météo souvent compliquée, les grands rendez-vous ont été à nouveau plébiscités :

- **Journées européennes des métiers d'art** (6-7 avril) : 2^e participation, 10 exposants au Belvédère et 3 ateliers ouverts à Saint-Benoît pour initier les visiteurs à leur savoir-faire.
- **Journées européennes de l'archéologie** (15-16 juin) : 4^e participation délocalisée à Neuvy en Sullias pour valoriser le trésor gallo-romain découvert en 1867, avec l'appui des partenaires et des reconstituteurs de la compagnie Branno Teuta.
- **Place aux Étoiles** (27 juillet) : nouveau nom et nouveau succès pour la 3^e édition de la Nuit des Etoiles à Saint Benoît sur Loire.
- **Journées européennes du patrimoine** (21-22 septembre) : voir détail ci-après.

Sur des formats éprouvés, les animations du Belvédère ont souvent affiché complet : ateliers jeune public (nouveau : art postal, reliquaires, mosaïque), stage taille de pierre, apéros perchés, excursion aux archives départementales et à la crypte Saint-Aignan (Orléans) dans le cadre de « On aime, on vous y emmène ».



Spectacle Abysses, par la Cie Remue-Ménage, lors de Place aux Étoiles, le 27 juillet.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Jours d'ouverture													
Entrées individuels	25	96	155	231	354	258	328	369	169	80	74	41	2180
Entrées groupes	-	-	-	-	17	90	-	-	53	21	19	8	208
Entrées gratuites événements	60 (1)	-	8 (2)	500 (3)	44 (5)	-	820 (7) 34 (8)	-	184 (10)	-	-	-	1642
Visites guidées groupe	-	9	35	12	147	126	56	-	87	148	20	30	670
Visites guidées individuelle	-	-	21	-	76	-	7	42	4	25	6	30	211
Ateliers et stages	-	12	27	25	8	-	-	-	1	34	-	-	108
On aime on vous y emmène	11	3	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
Apéros perchés	8	-	2	2	-	9	18	6	-	-	-	-	45
Atelier et visites scolaires	-	42	39	79	82	60	112	-	-	50	59	25	548
Conférence (C.Sapin)	-	8	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45
Total fréquentation du Belvédère	5 690												
Evénements extérieurs	-	-	-	800 (4)	-	520 (6)	700 (9)	-	2 200 (11)	-	-	-	Env. 4220
TOTAL CUMULÉ	Env. 9 900												

(1) Vœux CC des Loges le 31 janvier (2) EducTour OT (3) JEMA Belvédère (4) JEMA hors Belvédère (5) Directeur des établissements scolaires (6) JEA à Neuvy-en-Sullias (dont 100 scolaires le vendredi) (7) Place aux Etoiles (8) Accueil des amis de Tholey (9) Place aux Etoiles hors Belvédère (10) JEP au Belvédère (11) JEP hors Belvédère



La nuit des étoiles
au Belvédère le 27 juillet

Les Journées du patrimoine

Avec **2 400 personnes accueillies sur 13 communes et 25 sites**, elles constituent la première manifestation communautaire en termes de fréquentation. Chargé de leur coordination, le service privilégie l'ouverture de sites habituellement fermés et propose des nouveautés chaque année.

Commune	Site	Fréquentation
Bonnée	Château de Solaire : visite libre des extérieurs, accueil par la propriétaire. Samedi 10h-18h.	70 élèves
Cerdon	Exposition patrimoine religieux en Val de Sully : sur grilles à l'extérieur de l'église. Samedi et dimanche.	-
Germigny des Prés	Oratoire carolingien visite libre, visites guidées toutes les 45 min env. par les guides de l'Office de Tourisme. Samedi et dimanche.	323 visiteurs (113 en visite guidée)
Guilly	Ancienne tuilerie de Bouteille : visites commentées par les propriétaires. Samedi 10h-12h et 14h-18h.	62 visiteurs
Isdes	Église Notre-Dame-de-l'Assomption : accueil commenté par les amis du patrimoine d'Isdes. Dimanche 10h-13h et 15h-18h	76 visiteurs
Neuvy en Sullias	Église Saint-Jean-Baptiste : exposition d'objets liturgiques, accueil par la municipalité. Dimanche de 9h à 17h.	110 visiteurs
Ouzouer sur Loire	Nouveau ! Portes ouvertes à la médiathèque : découverte des coulisses et du métier de bibliothécaire. Samedi de 10h à 12h30. Nouveau ! Château de l'Orme : visite libre du parc et de la chapelle, accueil par la propriétaire. Dimanche de 10h à 12h. À 16h, concert par l'atelier jazz de l'école de musique.	25 visiteurs 62 visiteurs 20 personnes pour le concert
Saint Benoît sur Loire	Port : animations par l'association L'Armada, accueil commenté par l'Office de Tourisme. Samedi et dimanche 14h-18h. Le Belvédère : accès libre, accueil commenté, initiation calligraphie. Samedi et dimanche 10h-13h et 14h-18h. Confiserie de l'abbaye : visites guidées par un moine sur réservation uniquement. Samedi 15h-17h. Visite guidée sur les pas de Max Jacob : dimanche à 10h30 Nouveau ! Promenade des fossés : visites guidées par le CAUE et la municipalité. Samedi et dimanche à 10h30 et 15h. Nouveau ! Exposition photo sur l'art roman : par Daniel Tiran, à la salle polyvalente. Vendredi, samedi et dimanche, de 10h30 à 18h30. Nouveau ! Cloches de l'abbatiale : déposées aux ateliers municipaux. Samedi toute la journée.	Port : 80 visiteurs / Armada 65 visiteurs / OT Belvédère : 194 visiteurs Confiserie : 55 visiteurs (complet) Max Jacob : 13 participants Promenade : 60 visiteurs Exposition : 160 visiteurs dont 75 scolaires Les cloches : 60 visiteurs
Saint Florent	Nouveau ! Château de Beaulin : Accueil et visites guidées par les propriétaires. Samedi et dimanche de 14h30 à 18h.	140 visiteurs
Sully sur Loire	Nouveau ! Jardin de la bibliothèque : exceptionnellement ouvert pour le 30e anniversaire de la bibliothèque. Exposition, jeux, lectures. Samedi de 10h à 12h30. Château des Buissons : visite libre des extérieurs, visites guidées par la propriétaire. Espace Helyett - L'Arcatène : visite libre, ouverture et visite commentée du sous-sol. Samedi et dimanche de 10h à 18h. Ancienne halle de fret : visite du chantier de la future ressourcerie, vide-grenier. Samedi 9h-12h et 15h30-18h, dimanche 9h-17h. Église Saint-Ythier : visites par l'association Culture et patrimoine dans le Sullias. Samedi 10h-13h et 14h-18h, dimanche 13h-18h.	13 personnes >100 visiteurs 430 visiteurs 30 personnes 96 personnes
Vannes sur Cosson	Nouveau ! Château de Fraizières : accueil et visite guidée par les propriétaires. Dimanche de 10h30 à 12h30.	30 visiteurs
Viglain	Eglise Saint-André accueil commenté, maquette pédagogique. Dimanche 10h-12h30. (NB : cette année, foire au boudin le week-end précédent). Lavoir : inauguration après restauration. Dimanche 10h-12h30.	10 visiteurs 35 personnes
Villemurlin	Ancien fournil : entrée libre, accueil commenté par des élus et bénévoles. La fournée de Lucienne : ateliers de fabrication et cuisson de pain avec la boulangère-comédienne Hélène Mouton. Samedi à partir de 10h.	>100 visiteurs
TOTAL		Environ 2 400 personnes



Saison culturelle

Déjà accueilli sur le territoire en 2019, le trio Chanson d'Occasion a ouvert la saison le 10 février à Viglain avec son nouveau spectacle *Jazz will survive*. Intitulé *Enfin*, le seul-en-scène de l'humoriste **Gérémy Crédeville** (7 juin) a constitué le temps fort de la programmation. Après les succès de **Baptiste Lecaplain** (2022) et **Pierre de Maere** (2023), il s'agissait de proposer à nouveau une tête d'affiche en grande jauge à l'Espace Blareau (Sully sur Loire). L'humoriste s'est produit à guichets fermés devant 800 spectateurs conquis.

La saison 2024 a aussi permis de retrouver deux rendez-vous initiés en 2023 : un ciné-concert au cinéma Le Sully en début de saison et *La Guinche*, événement trad festif et dansant en novembre. Creusant le sillon de la découverte, les Concerts de l'oratoire ont bénéficié de retours enthousiastes du public, que ce soit pour le trad revisité du groupe Plume, les prouesses a capella du chœur Ommm, les chansons jazzy de la violoncelliste cubaine Ana Carla Maza ou le folk yankee de Back and Forth, trio originaire d'Argenton sur Creuse.

Côté création, la compagnie Systemic (Tours) a travaillé sur son spectacle *Le Son des Voiles* dans le cadre d'une résidence à Saint Père sur Loire. La première date du spectacle et la mise à l'eau du bateau-scène associé ont lieu dans la même commune en mai 2025.

Le 22 novembre, accompagnée de son piano, la chanteuse Anna Chédid, alias Nach, a fait chavirer les 300 spectateurs avec ses compositions tantôt pop, tantôt intimistes.

Au titre des partenariats, le service a également traité les demandes adressées à la Communauté de communes par 8 associations du territoire, au titre de l'animation culturelle, pour un montant total de 9 840 €.

PACT

Le service coordonne les **différents niveaux de programmation à l'œuvre sur le territoire** : spectacles et concerts programmés en propre (en 2024, 16 représentations et 3 cinémas de plein air), propositions des bibliothèques, de l'école de musique, des municipalités et associations du territoire. Depuis 2018, cette coordination s'inscrit dans le cadre d'une convention PACT avec la Région Centre-Val de Loire. En vue de la saison 2025, le dossier de subvention PACT a été soumis au conseil communautaire le 19 novembre et transmis à la Région le 29. Il repose sur un budget artistique prévisionnel de 185 688 € correspondant aux manifestations de 3 services communautaires et 5 partenaires locaux (une commune, 4 associations).

Communication et attractivité

Revenue à une périodicité annuelle, la plaquette de saison a été éditée à 5000 exemplaires. Bien relayée dans les médias locaux (articles dans la presse, interview France Bleu), la communication de saison a aussi reposé sur des achats d'encarts dans les journaux et de posts sponsorisés.

Sur 1 076 spectateurs sondés, 53 % résidaient sur le territoire communautaire.

Spectacle	Organisation	Lieu	Date	Fréquentation
Jazz will survive Par Chanson d'Occasion	Service culture-patrimoine*	Viglain	10 février	105
Ciné-concert	Service culture-patrimoine*	Sully sur Loire	24 mars	47
Les Bâches ouvertes	La Gare 126	Les Bordes	14 avril	170
Des Bâches et du Son	La Gare 126	Les Bordes	25 mai	45
Enfin Par Gérémy Crédeville	Service culture-patrimoine*	Sully sur Loire	7 juin	800
Concert et ciné plein air	Commune de Germigny-des-Prés	Germigny des Prés	29 juin	100
Concert de l'Oratoire 1/4 Plume	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	7 juillet	95
Soirée Japon	Service culture-patrimoine*	Bray Saint Aignan	5 juillet	120
Concert de l'Oratoire 2/4 Ommm	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	7 juillet	115
Il va y avoir du sport	Service culture-patrimoine*	Sully sur Loire	9 juillet	30
Ciné plein air : Space Cow Boys	Service culture-patrimoine*	Isdes	19 juillet	20
Concert de l'Oratoire 3/4 Ana Carla Maza	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	31 juillet	147
Place aux Étoiles : spectacles de rue	Service culture-patrimoine*	Saint Benoît sur Loire	27 juillet	1500
Concert de l'Oratoire 4/4 Back and Forth	Service culture-patrimoine*	Germigny des Prés	4 août	82
L'Été musical de Sully-sur-Loire	Association L'été musical**	Sully sur Loire	4, 18 et 25 août 1 ^{er} septembre	223
Fournée de Lucienne	Service culture-patrimoine *	Villemurlin	21 septembre	30
Concert atelier jazz	Service culture-patrimoine * et école de musique	Ouzouer sur Loire	22 septembre	20
La Journée des mômes	La Gare 126**	Les Bordes	22 septembre	223
T'as beau être à l'ouest	La Gare 126**	Les Bordes	13 octobre	100
La Guinche : Ormuz	Service culture-patrimoine *	Cerdon	16 novembre	276
Concert de Nach	Service culture-patrimoine *	Sully sur Loire	22 novembre	310
Concerts pour les scolaires	Jeunesses musicales de France	Sully-sur-Loire Châteauneuf-sur-Loire	Plusieurs dates	2008 (dont 690 élèves du Val de Sully)

* avec le soutien du PACT

**soutien du PACT et de la CC

Total manifestations organisées par le service : 3 600
Total événements culturels soutenus par le service : 1550

TOTAL GÉNÉRAL : 5 150 (3 650 hors Place aux étoiles)

Zoom sur...

Place aux étoiles !

Au Moyen Âge, l'astronomie était étudiée par les moines de Saint Benoît sur Loire. S'inscrivant dans cet héritage, le Belvédère s'est associé à l'Astro-club d'Ouzouer sur Loire pour proposer une « Nuit des étoiles » fin juillet. Après une première édition prometteuse en 2022 (800 visiteurs), la seconde édition a rencontré un franc succès (1 300 visiteurs) dans une configuration révisée : piétonnisation du centre-bourg, observation au télescope sur une prairie, animations sur plusieurs sites, spectacle lumineux particulièrement apprécié à la nuit tombée... Forts de cette expérience, la Communauté de communes et ses partenaires ambitionnent de faire évoluer la manifestation en un « événement-signature » annuel intitulé *Place aux étoiles !*. Dédié à la connaissance de l'espace et aux imaginaires associés, *Place aux étoiles !* fera la part belle à la médiation scientifique et aux prestations artistiques innovantes, dans les champs des arts de rue et des arts numériques.

La 3^e Nuit des étoiles a été l'occasion d'un changement de nom : *Place aux étoiles !*. Obtention d'un financement Leader, arts numériques avec AV Extended, spectacle *Gagarine is not dead*.



Gagarine is not dead, par la Cie Les Sanglés en l'Air, lors de Place aux Etoiles, le 27 juillet.



Pour résumer

17 000 participations sur les actions portées ou accompagnées par le service !

Patrimoine

5 690 visiteurs au Belvédère

2 400 participants aux Journées du Patrimoine, 1^{er} événement communautaire,

1 500 participants à la Nuit des étoiles, **1 300 visiteurs** aux Journées des métiers d'art et **520** aux Journées de l'archéologie

Saison culturelle

15 représentations dans 9 communes : **2 041 spectateurs**
45 artistes reçus, **12 spectacles** soutenus : **861 spectateurs**
800 spectateurs pour Gérémy Crédeville

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Répartis sur le territoire pour permettre à chaque habitant d'avoir une bibliothèque à moins de 15 minutes de son domicile, les onze établissements du Val de Sully fonctionnent en réseau grâce à un règlement intérieur commun, un système informatisé de gestion des bibliothèques et une navette qui assure une rotation des collections.

Selon une politique documentaire globale qui vise à donner et renforcer l'envie de lire, les bibliothèques et médiathèques mettent à disposition du public des supports variés : livres, revues, partitions, documents sonores, documents vidéo (DVD), jeux vidéo, jeux de société, tablettes, liseuses et livres numériques.

Equipe composée de 15 professionnels et d'environ 40 bénévoles.

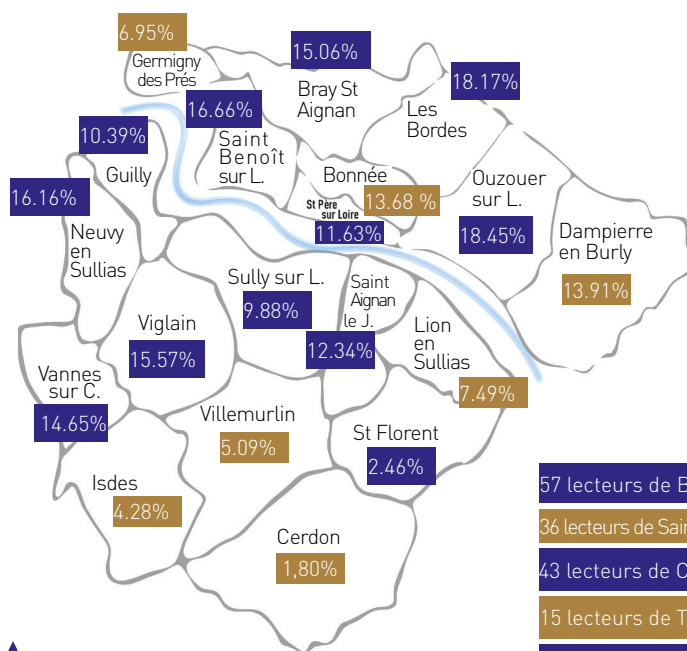
MISSION 1 > Accueil du public

3 592 abonnés actifs (+4 % par rapport à 2023) dont 703 nouveaux inscrits

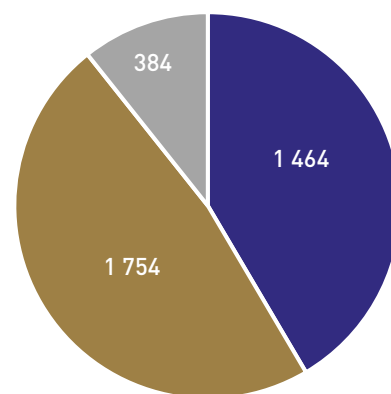
65 546 emprunts pour les particuliers (+ 3 %) **7 721** emprunts pour les groupes (- 8%).

Des abonnés actifs

Le réseau des bibliothèques compte 3592 abonnés actifs dont 3 253 habitants du Val de Sully représentant plus de 13% de la population du territoire (13.5% en 2023).



57 lecteurs de Bouzy la Forêt
 36 lecteurs de Saint Martin d'Abbat
 43 lecteurs de Chateaufort sur Loire
 15 lecteurs de Tigy
 23 lecteurs de Gien



■ 0 - 14 ans ■ 15 - 64 ans ■ 65 ans et +
 26 abonnés n'ont pas souhaité préciser leur âge.

Légende :

Avec bibliothèque sur la commune
 Sans bibliothèque sur la commune

Le réseau des bibliothèques compte onze sites.

Commune d'implantation	Superficie	Amplitude horaire hebdo	Nb jours ouverture annuel	Personnel (en etp)	Nb documents	Nb abonnés actifs	Nb prêts particuliers	Nb prêts Collectivités
Les Bordes	234 m²	17h30	199	2.08	9 104	545	9 068 (+8%)	838
Bray-Saint Aignan	83 m²	8h30	150	0.45	5 929	238	3 450 (+11%)	423
Guilly	68 m²	3h	89	0.15	3 274	48	728 (+9%)	558
Neuvy en Sullias	26 m²	10h30	143	0.49	2 473	251	4 765 (+2.5%)	109
Ouzouer sur Loire	377 m²	19h30	200	2.64	15 792	992	17 230 (+12%)	1437
Saint Aignan le Jaillard	32 m²	7h30	150	0.35	2 766	88	1 276 (-19%)	560
Saint Benoît sur Loire	228 m²	16h30	187	2.37	10 495	514	12 301 (-14%)*	755
Saint Père sur Loire	115 m²	10h	140	0.65	5358	137	4 250 (+21%)	539
Sully sur Loire	195 m²	16h	150	1.88	11 270	542	10 383 (-8,5%)	1282
Vannes sur Cosson	143 m²	6h	93	0.71	5112	115	2 223 (+26%)	378
Viglain	50 m²	6h15	143	0.66	2977	122	1 848 (-9%)*	284

Définitions :

Superficie = espaces publics + espaces de travail

Heures d'ouverture hebdomadaire = hors accueils scolaires

Personnel en ETP = bénévoles + salariés

Nombre de documents mis à disposition (hors magazines, y compris MDL) = au 31/12/2024

Nombre de lecteurs actifs = individuels ayant emprunté au moins 1 document en 2024

* Site fermé 3 semaines pour travaux.

L'ÉQUIPE

Au 31.12.2024

- 13,4 etp
- 36 bénévoles (sites de Vannes sur Cosson (3), Guilly (5), Les Bordes (2), Bray-Saint Aignan (2), Viglain (9), Saint Aignan le Jaillard (10), Ouzouer sur Loire (2), Saint Benoît sur Loire (2) et Saint Père sur Loire (1))

Les agents du réseau assurent les trois missions (accueil du public, gestion des collections et actions de médiation) ; l'activité des bénévoles se concentre essentiellement sur la mission d'accueil du public.

La commission culture/patrimoine/tourisme

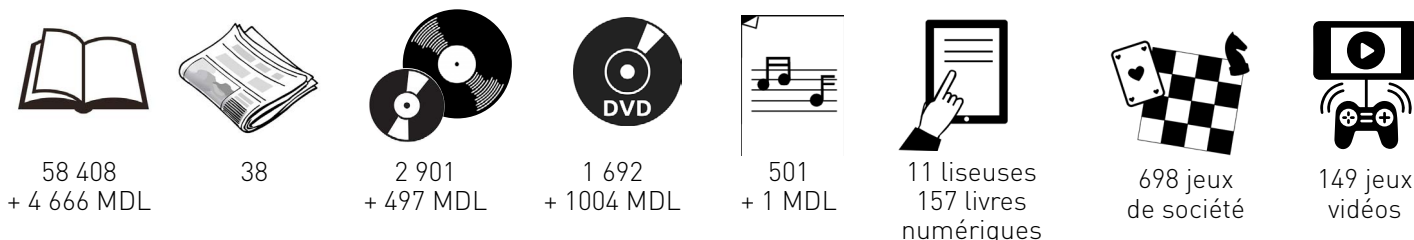
Composée de 29 élus, elle est animée par Alain Mottais vice-président.

MISSION 2

> Les collections

• Les documents disponibles

(MDL = Médiathèque du Loiret)



• Des acquisitions et des éliminations



MISSION 3

> les actions de médiation

Des actions récurrentes : p'tites histoires (20 séances en 2024) , ateliers (22) , bébés lecteurs (25)

Des actions ponctuelles :

3 spectacles jeunesse (complets) :

- L'ombre de la main
- Myrmidon
- La caresse du papillon

1 week-end jeux vidéo (452 visiteurs)

1 été marqué par le succès des ateliers proposés lors de la Nuit des étoiles (environ 263 participants) et des animations lors de Sully plage (190 personnes).

Participation du public aux animations sur l'année 2024 :
1 241 adultes et 1 678 enfants.



Zoom sur...

le Prix des lecteurs du Val de Sully de 2024

Pourquoi un Prix des lecteurs ?

Dans le but de promouvoir la lecture publique en visant particulièrement le public adulte pour :

- Donner ou redonner le goût de la lecture
- Créer du lien social
- Rendre le public acteur
- Développer et renforcer les partenariats

> Où et comment ?

Sur l'ensemble du territoire du Val de Sully sont proposées des actions de médiation : des lectures en maison de retraite, des apéros lecteurs.

2 sélections Romans et BD :

Titre roman	Auteur
La belle famille	Laure de Rivières
Hors des murs	Laurie Cohen
Entre toutes les mères	Ashley Audrain
Une terrible délicatesse	Jo Browning Wroe
Avant que le monde ne se ferme	Alain Mascaro
Un long, si long après-midi	Inga Vesper
BD	Auteur
Le petit frère	Jean-Louis Tripp
Jours de sable	Aimée de Jongh
La chœur des femmes	Aude Mermilliod
Celle qui fit le bonheur des insectes	Zidrou
Le plongeon	Séverine Vidal
Celle qui parle	Alicia Jaraba

Dans différentes bibliothèques, là où les sélections sont présentes, un kit sera remis à chaque participant. Il comprend un livret avec bulletin de vote et des jeux.

La participation aux jeux donne la possibilité de gagner des lots offerts par les partenaires et les maisons d'édition.

2 temps forts : l'inauguration et la clôture.

En 2024, l'inauguration du Prix des lecteurs a eu lieu à l'Opus le 20 janvier à l'occasion d'une lecture-concert par la compagnie des Lévriers dans le cadre de la Nuit de la lecture (36 personnes étaient présentes).

La clôture du Prix a eu lieu le 15 juin 2024 à la bibliothèque de St Benoit en présence de M. Mottais et 18 visiteurs. C'est un moment convivial qui permet d'annoncer le vainqueur de chaque sélection et la remise des lots.

Bilan : 98 inscrits avec 81 votes ; 731 prêts ; 44 participations aux jeux. Prochaine édition en 2026 !



Pour résumer

3 592 abonnés actifs
+ 4% dont :

3 253 du Val de Sully

73 267 emprunts

1 241 adultes et 1 678 enfants ont participé aux animations (+ 45 %)

121h15 d'ouvertures hebdomadaires

86 classes accueillies soit **2 150 élèves** soit **258 heures d'accueils scolaires**



Prix des lecteurs



ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique a pour principal objectif de former des amateurs et pour orientations :

- la diversification des disciplines au sein de l'établissement (musique, théâtre, musiques actuelles, MAO...)
- le développement du partenariat avec l'Education Nationale, pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'éducation artistique et culturelle
- le renforcement des liens avec les pratiques amateurs du territoire.

MISSIONS

> **Éducation :** missions fondées sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus, tels que définis au BO du Ministère de la Culture (arrêté du 19 décembre 2023).

> **Éducation artistique et culturelle**
missions privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement (interventions en milieu scolaire et Orchestre à l'école),

> **Développement des pratiques**
artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

> **Diffusion des productions**
liées à son activité pédagogique.

Zoom sur...

La musique assistée par ordinateur (MAO)

A la demande des enseignants, une formation MAO a eu lieu le 28 et 29 mars 2024. Elle était orientée sur la prise de son, et le traitement numérique du son. Mais aussi :

- maîtriser la réalisation technique et artistique d'une création musicale dans le cadre d'une production ou auto-production
- comprendre et maîtriser les différentes étapes d'une production, de la création au mastering,
- comprendre et mettre en pratique la synthèse sonore et les outils créatifs

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- Un directeur
- 18 enseignants
- 4 sites d'enseignement
- 16 communes (milieu scolaire)

La commission culture-patrimoine-tourisme

Elle est composée de 26 élus et est animée par Alain Mottais vice-président.

- maîtriser la programmation et l'univers MIDI
- identifier les avantages, inconvénients et impacts éducatifs de ces outils
- découvrir les applications possibles en matière de pédagogie musicale

Et en parallèle de cette formation, la création d'ateliers MAO à destination des élèves a pour objectif leur offrir des expériences d'apprentissage nouvelles et innovantes, tout en rendant le processus d'enseignement plus efficace et efficient. Aussi est en projet l'enregistrement des ateliers de pratique collective de l'école de musique.



RETOUR SUR 2024

Le projet d'établissement

Outre les divers objectifs (ateliers pendant les vacances scolaires, MAO, etc.) qui ont vu le jour et se sont développés, l'année 2024 se caractérise par l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement pour l'école de musique.

Un projet d'établissement allègue la place de l'école de musique, dans son implication pédagogique, artistique et culturelle sur le territoire. Il permet de travailler sur différents axes et thématiques - telles les notions et valeurs de service public, d'ouverture, d'innovation pédagogique et de nouveaux outils pédagogiques (MAO), etc.

L'accent est porté sur la dimension culturelle (et non seulement pédagogique) de l'établissement et, face à une société en quête de sens (culture de masse, diminution de la capacité d'attention, etc.), le rôle d'une école de musique devient capital. Un nombre croissant de sociologues observent des problèmes d'attention au sein de la population - ces problèmes se manifestent en classe, lors de réunions, etc. Une école de musique, dédiée à l'enseignement et à la formation, pourrait constituer une réponse à ces difficultés. C'est pourquoi l'affirmation du rôle de la structure est importante.

Le projet d'établissement comportera quatre grands chapitres :

- **La culture** - avec mise en situation historique, évolution et contexte sociologique et anthropologique.
- **Etat des lieux du territoire** (profil de population sur ce territoire) - mise en situation locale.
- **Bilan du premier projet d'établissement** (qui date de 2005) et état des lieux de l'école de musique.
- **Réflexion** sur des thématiques. Des groupes de travail sont mis en place.

Ces groupes sont encadrés par des enseignants responsables de projets, et parmi les sujets traités figurent : la communication, le cadre d'emploi des enseignants, l'Orchestre à l'école *, les musiques actuelles.

*A noter : sur décision de l'enseignante du collège qui coordonnait l'action, l'Orchestre à l'école est suspendu sur l'année scolaire 2024-2025 et reprendra en septembre 2025.

Interventions en milieu scolaire

Suite au départ de deux intervenantes en milieu scolaire sur trois, une nouvelle organisation a été proposée en partenariat avec les CMR (Centres musicaux ruraux). La volonté a été de maintenir ces interventions dans toutes les classes qui en faisaient la demande (soit 36 classes). Une enseignante relevant de CMR Loiret assure dorénavant les interventions dans les écoles de Bray-Saint Aignan, Dampierre en Burly, Guilly, Neuvy en Sullias, Ouzouer sur Loire, Saint Florent, Sully sur Loire, Vannes sur Cosson et Viglain.

Laure Guéquièrre, intervenante en milieu scolaire de l'école de musique continue d'intervenir auprès des écoles de Bonnée, Les Bordes, Germigny des Prés, Lion en Sullias, Bray Saint Aignan, Saint Benoît sur Loire et Saint Père sur Loire. Le CMR intervient à Saint Aignan le Jaillard.

Depuis la rentrée de septembre 2024, chaque classe bénéficie de ces prestations sur une demi-année à raison de 30 minutes pour les CP, CE1 et CE2 et de 45 pour les CM1 et CM2.



Pour résumer

18 enseignants

306 élèves de 3 à 84 ans

15 ateliers
de pratique collective

Réalisations 2024

- **24 mars** - organisation d'une Master Class de piano avec Paul Juranville à Ouzouer-sur-Loire
- **25 et 26 mars** / 3 et 4 juin - séances de contes musicaux avec les scolaires à Saint-Benoît-sur-Loire
- **6 avril** - concerts des enseignants à Dampierre-en-Burly
- **17 mai** - concert des ateliers musiques actuelles, jazz et djembe, à Saint-Benoît-sur-Loire
- **1^{er} juin** - concert en ateliers à Ouzouer-sur-Loire
- **11 et 12 juin** - le Requiem de Duruflé / participation de la classe de chant à Ouzouer-sur-Loire
- **14 juin** - audition dansante de la classe accordéon, avec participation de groupes de danse folklorique, à Germigny
- **19 juin, 20 juin et 2 juillet** - Le rêve de Tom, conte musical pour les scolaires à Ouzouer-sur-Loire et Neuvy-en-Sullias.
- **20 juin** - Orchestre à l'école - concert à la préfecture d'Orléans
- **23 juin** - rencontre de l'atelier sax, du Bagad Ster Glaz et de l'orchestre junior, à Sully-sur-loire
- **25 juin** - le Carnaval des animaux avec les scolaires de Saint-Aignan-le-Jaillard
- **10 juillet** - Orchestre à l'école - concert à Sully-sur-Loire pour le passage de la flamme olympique
- **Dimanche 29 septembre** - le Carnaval des animaux, concert jeune public à Ouzouer-sur-Loire
- **4 et 5 octobre** - Résidence autour de la musique métal, avec le groupe The Iron Troopers.

PETITE ENFANCE

Equipe Troll Ball

Le service Petite enfance - Enfance propose des modes d'accueil pour les enfants de 0 à 11 ans. Il gère deux établissements d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans), le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfants parents et les accueils de loisirs ouverts les mercredis et lors des vacances (à destination des enfants de 3 à 11 ans).

MISSIONS

> Accueillir les enfants de 0 à 3 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les jeunes enfants dans leur autonomie
- Proposer une organisation et des temps d'éveil en cohérence avec le projet éducatif

> Accompagner les familles et les assistant(e)s maternel(le)s

- Valoriser et soutenir la parentalité
- Proposer un lieu de sociabilisation de l'enfant
- Informer les familles à la recherche d'un mode de garde
- Informer les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants
- Proposer des ateliers d'éveil et des moments de rencontres afin que les assistantes maternelles échangent sur leurs pratiques

> Accueillir les enfants de 3 à 11 ans

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants accueillis
- Accompagner les enfants dans leur autonomie et dans la réalisation de leurs projets
- Proposer une organisation et des activités en cohérence avec le projet éducatif

Structures

Multi accueil à Sully sur Loire :
jusqu'à 50 enfants

Multi accueil à Ouzouer sur Loire :
jusqu'à 30 enfants

Lieu d'Accueil Enfants Parents :

ouvert les mardis matin hors vacances scolaires. Accueil des enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte référent

Relais petite enfance

permanences à Sully sur Loire et Ouzouer sur Loire et ateliers d'éveil en itinérance sur le territoire

6 structures ouvertes tous les

mercredis : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Dampierre en Burly, Les Bordes, Villemurlin, Neuville en Sullias

3 structures ouvertes toutes les

vacances : Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire et Dampierre en Burly

3 structures ouvertes partiellement

pendant les vacances : Les Bordes, Villemurlin et Neuville en Sullias



ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 responsable de service
- 1 coordinatrice petite enfance
- 1 coordinatrice enfance (40% de janvier à septembre puis 100%)
- 1 secrétaire

Petite enfance

- 2 directrices de crèches
- 1 directrice adjointe à Ouzouer sur Loire
- 1 directrice adjointe à Sully sur Loire à partir de septembre
- 20 professionnelles de la petite enfance
- 2 agents polyvalents
- 2 agents responsables du relais petite enfance

Enfance

- 11 directeurs de centre de loisirs
- 42 animateurs et 1 agent polyvalent dont : 11 agents mis à disposition par les communes
12 agents titulaires employés par la Communauté de communes
- 46 agents saisonniers

La commission Petite enfance - Enfance - Jeunesse

Composée de **26 élus** et présidée par Lucette Benoist, vice-présidente en charge des affaires sociales, **la commission s'est réunie 5 fois** en 2024. En moyenne, 7 élus ont participé à ces temps d'échange et de propositions. Les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ont présenté les actions menées au sein de leur structure. De plus, 3 commissions ont été consacrées à la rencontre et l'échange avec les agents travaillant auprès des enfants. Les équipes ont présenté leur travail quotidien en détaillant leurs missions, le déroulement des journées et leurs projets.



Les commissions se sont déroulées dans plusieurs structures, permettant de réaliser des **visites des locaux** (accueil de loisirs de Villemurlin et Neuvy en Sullias, crèche et salle jeune à Sully sur Loire).



Le projet éducatif du service

Il reflète les valeurs qui seront déclinées sur les structures.

SOCIALES

Bien vivre ensemble dans le respect.

Échange et communication avec les familles.

Mixité : sociale, intergénérationnelle, garçons/filles...

Partage, tolérance et solidarités.

Acceptation des différences et accueil du handicap.

À l'attention des **familles** :
> **accès large** de nos services
> valorisation de la **parentalité**

Apprentissage de la vie en collectivité.

Respect des autres, des règles et « notion d'engagement ». Développer les valeurs citoyennes.

Ouverture d'esprit et communication positive.

TERRITORIALES

Partons à la découverte de nos communes.

Développement de l'esprit citoyen et implication dans les événements locaux : fêtes, vie associative...

Connaissance et respect de notre environnement, de la nature et des bienfaits de l'activité physique.

CULTURELLES

Développement de l'expression culturelle et artistique des enfants : éveil musical, livres...

Favoriser la culture dès le plus jeune âge.

Découverte du patrimoine local proche.

Partage et échanges culturels.

ÉDUCATIVES

« Apprendre » à jouer ensemble.

Droit à la déconnexion (écrans, portables...).

Valorisation des temps ludiques, de loisirs.
Développement de l'expression culturelle et artistique des enfants : éveil musical, livres...

L'enfant « Acteur », « Auteur » de ses loisirs.
Notion de projet de jeunes.

Développement de la responsabilisation et de l'autonomie, choix laissés à l'enfant.

Droit de rêver, imaginer, se poser, se reposer...

RETOUR SUR 2024

0-3 ans

• Crèche
à Sully sur Loire **80 enfants**
différents accueillis

• Crèche
à Ouzouer sur Loire **54 enfants**
différents accueillis

> Un groupe de travail petite enfance : professionnelles des deux crèches et du relais petite enfance se réunissent plusieurs fois par an afin de définir un planning d'événements communs et de réfléchir sur des thèmes en lien avec les pratiques professionnelles.

• **Lieu d'accueil enfant parent**

> **44 enfants** différents accueillis

> **34 familles** accueillies, qui ont échangé autour de différents thèmes : le sommeil, l'alimentation.

• **Relais petite enfance**

> renseignements individuels, physiques ou téléphoniques :

36 assistantes maternelles et 128 familles

> ateliers d'éveil : **128 enfants**

ont participé aux ateliers.

> Mise en place de temps de rencontre destinés aux assistantes maternelles (hors temps de présence des enfants) : soirée autour de l'alimentation du jeunes enfant, ateliers bricolage.

> Ateliers d'éveil sur inscription afin de permettre à chaque professionnelles et enfant de bénéficier au moins une fois par semaine des ateliers proposés sur l'ensemble du territoire, et de garantir la sécurité de chacun.

Réalisations 2024

Mise en place de tablette de pointage dans les crèches.

Fin du support papier pour noter les présences des enfants au quotidien. Les parents badgent sur une tablette à l'arrivée et au départ de leur enfant, tablette reliée au logiciel iNoé qui permet entre autres de faire les pointages des enfants. Gain de temps pour les directrices dans l'envoi des éléments de facturation mensuellement au service finances.

Journées thématiques : « à la ferme » carnaval et la semaine du goût

Participation à la journée organisée par le PETR autour de la prévention des risques domestiques avec la présence de la "Maison géante" en novembre 2024

Travaux crèche Sully : construction d'un bâtiment pour la nouvelle crèche. Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de 9 places, travaux sur toute l'année 2024

3-11 ans

Des partenariats

• **Médiathèque à Ouzouer sur Loire :**

Dans le cadre du Festival Ozéir, le FRAC est intervenu pour proposer une journée d'animation autour du jeu et de la construction participative dans l'esprit des Olympiades culturelles grâce à la mise à disposition d'une œuvre appelée Bloom (éclosion).

• **Ecole de musique :**

Laure, agent de la Communauté de communes, intervenante musicale en milieu scolaire, a proposé des séances d'éveil musical. Toutes les tranches d'âges ont expérimenté la musique collective par le rythme avec des instruments à percussion, leur corps et leur voix.

• **Des inter-centres** : déployés de différentes manières : des nuitées (avec un camp fixe à Saint Père sur Loire), challenges (cocktail, trollball...), participation au passage de la flamme olympique.

• **Des projets** : intergénérationnels (avec l'EHPAD de Saint Benoît sur Loire), vélo et découverte du territoire...

• **Des activités** : sportives, de construction, manuelles et créatives, cuisines, culturelles et ludiques.

• **De nombreuses sorties sur le territoire et ses alentours** : ferme pédagogique, accrobranche, baignade bateaux à Briare, visites de châteaux (Sully sur Loire, la Ferté Saint Aubin, Saint Brisson, la Bussière...)...

Mercredis

nombre moyen d'enfants accueillis par jour

	Saint Benoît sur Loire	Dampierre en Burgundy	Les Bordes	Villeneuve	Neuvy en Sully	Sully sur Loire	Total
2022	45	51	36	18	32	44	226
2023	52	59	42	17	34	49	253
2024	46	55	43	21	33	52	250

295 enfants ont été accueillis les mercredis les plus fréquentés.

Vacances scolaires

nombre d'enfants maximum accueillis par jour

Vacances d'hiver

2022	2023	2024
161	192	205

Vacances de printemps

2022	2023	2024
176	180	188

Vacances d'été (juillet)

2022	2023	2024
280	282	283

Vacances d'été (août)

2022	2023	2024
148	162	129

Vacances d'automne

2022	2023	2024
201	232	238

La fréquentation stagne, cependant, les demandes ne peuvent pas toutes être honorées. Les effectifs étant limités par le taux d'encadrement, celui-ci est restreint par les difficultés de recrutement de personnel diplômé du BAFA. Aussi, des demandes sont placées sur une liste d'attente.



Zoom sur...

l'espace famille

Un espace famille a été déployé en 2024, il s'agit d'une plateforme d'inscription aux activités pour les enfants de 0 à 17 ans. Il est mis en place pour l'ensemble des structures d'accueil des enfants. Les familles doivent créer un compte et déposer les documents obligatoires afin d'effectuer leur demande de pré-inscription en crèche, de réservation en accueils de loisirs, de réservation pour les activités proposées par le service animation 6-11 ans et 11-17 ans.

Un espace en ligne par famille donne la possibilité d'inscrire plusieurs enfants sur des structures différentes. Cet outil offre une visibilité des démarches effectuées.

Les conseillers numériques ont proposé des séances d'accompagnement pour les familles. Les nouveaux utilisateurs peuvent être aiguillés par le secrétariat enfance, les procédures proposées ou un conseiller numérique. La plateforme a permis de fluidifier la gestion administrative du service pour le secrétariat et les directrices des accueils de loisirs.



Pour résumer

+ de 21 000 repas servis
dans les accueils de loisirs

13 343 repas servis dans les
crèches

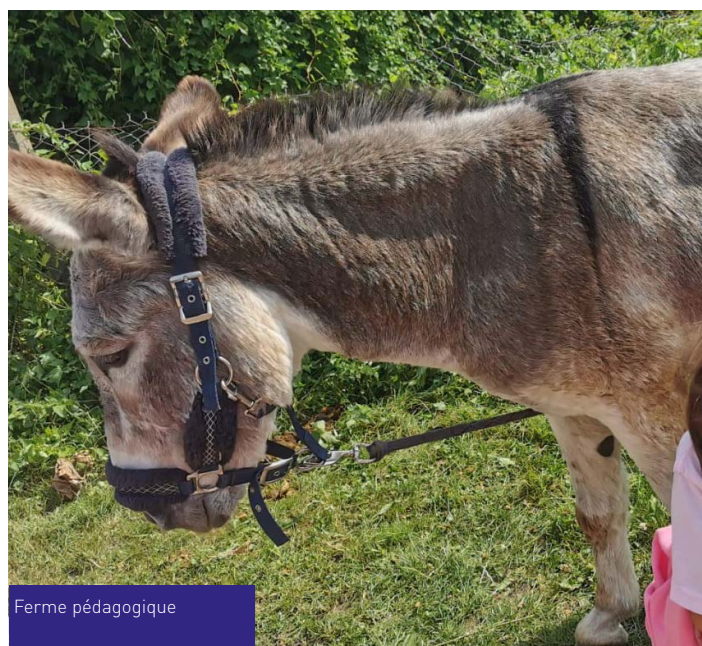
12 071 goûters servis dans les
crèches

34 familles différentes
accueillies au Lieu d'Accueil Enfant
Parent

128 enfants différents ont
participé aux ateliers d'éveil



Flamme Olympique



Ferme pédagogique



ANIMATION JEUNESSE

Animation Gelblaster

La jeunesse est une compétence communautaire. Le projet éducatif vise à offrir à tous les jeunes un égal accès aux activités de loisirs.

MISSIONS

> Animer et encadrer

dans les cadres réglementaires définis par la DRAJES et la CAF, des animations en direction des publics jeunes dans un objectif socio-éducatif

> Elaborer le projet pédagogique

et les projets d'animation

> Elaborer le programme des activités extrascolaires

> Mettre en place des activités périscolaires (ouverture de salles)

> Organiser les navettes

dans les villages pour transporter les jeunes avant et après les animations

> Préparer et organiser des séjours, des animations

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

3 agents à temps plein

- 1 coordinatrice-animatrice diplômée BPJEPS Activités physique pour tous et BAFD
- 1 animatrice diplômée DUT Carrières sociales
- 1 animatrice diplômée STAPS APAS (Activité physique adaptée santé) et BAFD

La commission petite enfance – enfance - jeunesse

Composée de 26 membres, elle est animée par Lucette Benoist, vice-présidente déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance & Enfance.

RETOUR SUR 2024

En période de vacances scolaires, le service Animation jeunesse organise de nombreuses activités « à la carte » en matinée, après-midi, soirée ou en journée complète, pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Vacances d'hiver (du 26 février au 28 mars 2024)

193 participants aux 13 animations proposées
80 % des jeunes ont utilisé les navettes

Vacances de printemps (du 22 avril au 3 mai 2024)

229 participants aux 13 animations proposées
78 % des jeunes ont utilisé les navettes

Vacances d'été (du 8 juillet au 30 août 2024)

838 participants aux 53 animations proposées
77 % des jeunes ont utilisé les navettes

Mini-séjours Tour de France (8 et 9 juillet 2024)

5 jeunes - village de départ à Orléans, caravane sportive, Nuitée sous tente à la maison des jeunes d'Ouzouer

Mini-séjours Autour de l'eau (9 au 10 juillet)

6 jeunes - vélo, piscine de Dampierre, pêche, médiathèque - Nuitée sous tente à la maison des jeunes d'Ouzouer

Mini-séjour à Chambord (1 et 2 août 2024)

23 jeunes - Spectacle son et lumières de Cléry, visite du château de Chambord, piscine - Nuitée sous tente au camping de l'Amitié à St Laurent Nouan



Mini-séjour à St Fargeau (8 et 9 août 2024)

11 jeunes - baignade, spectacle historique à St Fargeau

Mini-séjour voile (12 et 13 août 2024)

annulé à cause de la canicule - Initiation à la voile à l'étang du Puits, baignade - Nuitée sous tente au camping de Sennely

Quartier d'été - « Les pauses de l'été »

Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives, divers ateliers ludiques, sorties culturelles et de loisirs, pour tout public, en période estivale sur le quartier du Hameau, du 11 juillet au 1^{er} août 2024
> plus de 500 participants.



Pour résumer

> 149 dossiers
d'inscription

> 1 851 participants
pendant les vacances
scolaires

> 1 maison des jeunes
(Ouzouer sur Loire)

Vacances d'automne (du 21 au 31 octobre 2024)

194 participants aux 13 animations proposées
75 % des jeunes ont utilisé les navettes

Vacances de Noël (du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025)

171 participants aux 11 animations proposées
85 % des jeunes ont utilisé les navettes

En période scolaire, le Service Animation jeunesse propose des animations au collège de Sully sur Loire sur le temps de la pause méridienne, des activités lors des ouvertures de la maison des jeunes d'Ouzouer, des soirées à thème et des animations des vendredis soirs et des samedis.

Projet C'sport animation familiale et sportive sur les city stade du territoire du Val de Sully

Projet cook-book

moment de partage entre jeunes en cuisinant pour créer un livre de recettes

FRANCE SERVICES



Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et accompagnent pour toutes les démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique : la Maison pour tous.

MISSIONS

- > Un retour du service public au cœur du territoire
- > Accéder en moins de 30 minutes à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles
- > Être accueilli dans un lieu de vie agréable et convivial
- > Être accompagné dans l'utilisation d'outils informatiques
- > Accéder à des postes informatiques en libre-service



Le + : pouvoir déployer une offre de services (administratifs ou de convivialité) complémentaire.

Actions

Auprès des administrés :



Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- **une information de premier niveau** (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- **un accompagnement au numérique par le biais d'ateliers** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- **une aide aux démarches** en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...).
- **des prestations de conseils** pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Les + de France services

Des cours d'alphabétisation

En partenariat avec le CRIA 45 pour les évaluations et l'association Emergence pour dispenser les cours à destination d'une soixantaine d'apprenants répartis en 6 groupes de niveau.

3 véhicules électriques à disposition

des administrés pour faire face à une difficulté de mobilité en faveur de l'insertion professionnelle et sociale : rendez-vous médical, avec la Maison du Département, au tribunal...

La borne Espace Service Public

permet de contacter 6 organismes (CAF, CPAM, CARSAT, Maison de la Justice et du Droit, ADIL et DGFIP) en visio sans avoir à se déplacer dans leur structure.



Auprès des partenaires :



Il est possible de solliciter les services de l'État ou des partenaires de l'État qui ont signé la convention.

On compte **11** partenaires nationaux :

La Direction Générale des Finances Publiques

France Titre (ANTS)

Le Ministère de la Justice (Point Justice)

La Poste

France travail

La Caisse nationale des Allocations Familiales (CAF)

L'assurance maladie (CPAM)

L'assurance retraite (CARSAT)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

France Rénov

Chèque énergie

Le service déploie son réseau partenarial tout au long de l'année pour compter en fin d'année une quarantaine de partenaires (institutions, entreprises, agences intérimaires, organismes de formation, associations...) que la Maison pour tous accueille sur des permanences régulières ou ponctuelles.



Organisme		Jour de présence	Heure de présence	Modalités
ADIL info	Logement	1 ^{er} lundi du mois	9h - 12h	Sur rendez-vous 02 38 62 47 07
ADIL juridique	Aide juridique	4 ^e jeudi du mois	14h - 16h30	
ADS	Agence Départementale des Solidarités	Le lundi, le mercredi et le vendredi	9h - 12h30 13h30 à 17h	Sur rendez-vous 02 38 05 23 23
Appui santé Loiret		Tous les mercredis sauf vacances scolaires	9h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 51 13 76
CAF	Allocations familiales	Tous les lundis sauf vacances scolaires	9h20 - 12h30 13h30 - 16h	Sur rendez-vous au 3230 ou sur caf.fr
CARSAT retraite		Tous les vendredis	9h15 - 12h 13h30 - 16h30	Sur rendez-vous au 3960
CARSAT social		Tous les jeudis et, les semaines impaires, le mercredi	9h - 17h	
CIDFF	Droit des femmes et des familles	Le mardi des semaines impaires	14h - 17h	Sur rendez-vous 02 38 77 02 33
DIMA	Dispositif d'Intervention Mobile en Addictologie	Le mercredi des semaines paires	9h - 12h30 13h30 - 17h30	Sur rendez-vous au 02 38 60 57 03
Mission locale	Accompagnement 16 - 25 ans	2 ^e et dernier mardis du mois	9h - 17h30	Sur rendez-vous 02 38 67 25 62
Secours Catholique	Accueil, écoute et accompagnement	Tous les jeudis	9h30-12h	Sans rendez-vous 06 82 78 88 16
SOLIHA - OPAH	Logement	1 ^{er} et 3 ^e lundis du mois	10h - 12h	Sur rendez-vous 02 38 77 84 89 et selon disponibilités

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 responsable France services
- 1 conseillère France services
- 2 conseillers numériques
- 1 agent d'accueil en contrat Parcours emplois compétences (PEC) débutant en juin 2024

La commission

Animée par Lucette Benoist, vice-présidente, la commission rassemble 25 élus. Des sous-groupes accompagnés des partenaires concernés se réunissent en fonction des dossiers à traiter.

Zoom sur...

France services c'est :

Des entretiens individuels : avec les agents France services avec ou sans rendez-vous pour des renseignements de premier niveau (information, orientation vers l'organisme compétent...)

Des conseillers numériques : proposent et animent des ateliers ou activités de médiation numérique gratuits pour tous, accompagne les usagers vers l'autonomie, notamment dans la réalisation de démarches administratives.

Des entretiens individuels avec des partenaires : CAF, CARSAT, CIDFF, Pôle emploi, Mission Locale, SOLIHA-OPAH, DIMA, AIDAPHI, ADIL ...

Des informations collectives : Proman, Randstad, Emergence Formation, UFCV...

Des formations : visa bureautique, ateliers alphabétisation numériques, BAFA...

Un réseau partenarial en déploiement permanent pour offrir une plus grande diversité de services à la population.



RETOUR SUR 2024

12 726 personnes et accompagnant reçues en 2024

1 076 utilisations de la borne Espace Services Publics

69,60 % pour contacter la CPAM, 28,16 % la CAF, 2,04 % la MJD, moins de 1% pour la CARSAT et DGFIP.

Les RDV de l'Emploi Job été, alternance et contrat d'apprentissage (23/04/2024) : forum de recrutement afin d'accompagner les plus jeunes à trouver un job d'été et une entreprise pour la rentrée.

12 entreprises présentes

Environ **150** visiteurs sur l'après midi

Les Rendez-vous de l'emploi du 15/10/2024 : forum de recrutement sous forme de jobdating

52 entreprises présentes

Environ **264** demandeurs d'emploi dont 68 du quartier prioritaire de la ville de Sully sur Loire sur la demi-journée

Plus de 300 offres d'emploi à pourvoir avec les entreprises présentes et plus de 150 offres d'emploi proposées par France Travail (mur des offres d'emploi)

12 embauches fermes

106 recrutements envisagés dans les semaines ou mois suivant

Environ **40** CV récupérés (renouvellement du répertoire France services)

727 jours de prêt de véhicules électriques : 342 jours pour le travail, 174 jours pour un rendez-vous médical, 73 jours pour aller en formation, 58 jours pour des démarches liées à l'emploi (entretien de recrutement, recherche d'emploi, stage...), 80 jours pour un rendez-vous à France Travail. Au total 30 348km.

Formation BAFA- Approfondissement

Une formation « Approfondissement » a été organisée du 28 octobre au 2 novembre 2024 dans les locaux de la Maison pour tous.

9 personnes du territoire ont été formées.

Les stagiaires concernés ont bénéficié d'un tarif préférentiel à 289 € (au lieu de 492 €).



Pour résumer

France services c'est :

> *des entretiens individuels avec les agents* France services avec ou sans rendez-vous pour des renseignements de 1^{er} niveau (information, orientation vers l'organisme compétent...)

> *des entretiens individuels avec des partenaires* : CAF, CPAM, CARSAT, CIDFF, Pôle emploi, Mission Locale, APLEAT, SOLIHA-OPAH, Adecco, FAP...

> *des informations collectives* : Proman, Randstad, Emergence Formation, UFCV...

> *des formations* : visa bureautique, ateliers alphabétisation numériques...

> *Un réseau partenarial* en déploiement constant pour offrir une plus grande diversité de services à la population



POLITIQUE DE LA VILLE

La Politique de la ville vise à lutter contre les inégalités territoriales et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires. Cette politique publique se décline dans le cadre d'un contrat de ville pour la période de 2015 à 2023, qui fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de rattrapage des inégalités territoriales reposant sur trois piliers : la cohésion sociale (éducation, santé...), l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

MISSIONS

Le service Politique de la ville assure le pilotage, la coordination et l'évaluation de la politique de la ville et de la gestion urbaine de proximité à l'échelle territoriale.

> Instances techniques

- Animer et participer aux instances techniques
- Pilotage de la Politique de la ville avec l'Etat et les partenaires

> Politique de la ville

Participer à l'élaboration annuelle de la programmation Politique de la ville.

> Conduite de projets

Conduire et instruire les programmations annuelles d'actions, en assurer la cohérence et le suivi administratif, financier et opérationnel, mise en place de tableau de bord, bilans.

> Quartier prioritaire

Développer et articuler sur le quartier prioritaire les projets et thématiques définis comme prioritaires, en concertation avec les services municipaux, les associations locales, les habitants et les partenaires institutionnels et financiers

> Associations et habitants

Accompagner et soutenir les associations locales et les habitants dans la mise en œuvre opérationnelle d'initiatives permettant de répondre aux objectifs de cohésion sociale et de bénéficier de soutiens financiers dans le cadre de la politique de la ville.

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

- 1 chef de projet
- 1 assistante
- 1 animateur (pour les 6-11 ans)

La commission Politique de la ville

Composée de 9 élus, et animée par Jean-Luc Riglet, vice-président, la commission s'attache à définir les axes et à adapter les priorités en fonction des besoins (élaboration du diagnostic et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville).

RETOUR SUR 2024

Appel à projets 2024

- > Lancement de l'appel à projets 2024, le 18 octobre 2024, axé sur trois champs prioritaires : santé, éducation et emploi
- > Comité technique le 15 février 2024 : étude des dossiers déposés
- > Comité de pilotage le 11 mars 2024 : validation des actions retenues et attribution des subventions

Quelques actions 2024 :

- > Ateliers Jouer & apprendre – Amasco
- > Le Petit magazine – Parole de photographes
- > Les Rendez-vous de l'emploi et mobilité – France services du Val de Sully.

Plan Quartier d'été 2024

Programmation estivale en Val de Sully
Encadré par des directives gouvernementales, un programme national « Quartier d'été » est inséré au contrat de ville.

« Les pauses de l'été » du 9 juillet au 1^{er} août 2024

Programme d'animations et d'activités socio-éducatives, sportives, divers ateliers ludiques, sorties culturelles et de loisirs, pour tout public, en période estivale sur le quartier du Hameau (plus de 500 participants).

Perspectives

- > Lancement de l'appel à projets 2025 : le 8 novembre 2024.
- > Élaboration des nouvelles conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs pour la période de 2025 à 2030.
- > Mise en place de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur le quartier prioritaire de la Politique de la Ville.



Pour résumer

> Programmation 2024

16 actions
dont 10 reconduites
et 6 nouvelles

> Les porteurs de projet

Emergence, CIDFF, CRIA
45, UFOLEP, UFCV Parole
de photographes, Amasco,
Ligue de l'Enseignement, les
Petits Débrouillards.

Contrat de Ville

« Engagements quartiers
2030 » pour la période 2024-
2030, signé le 22 mai 2024.



A photograph of a travel reception area. In the foreground, there is a paved area with dashed white lines. Several small, white, rectangular buildings with red-tiled roofs are scattered across the middle ground. One building on the right has a sign that says "ACCUEIL". In the background, there is a large, cylindrical concrete structure, possibly a water tank, and some trees. The sky is blue with some clouds. Overlaid on the image is large, bold, white text with a black shadow that reads "AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE".

**AIRE D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE**

La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Située route d'Isdes (le Petit Reuilly) à Sully sur Loire, l'aire d'accueil est ouverte depuis octobre 2010.

MISSIONS ET ORGANISATION

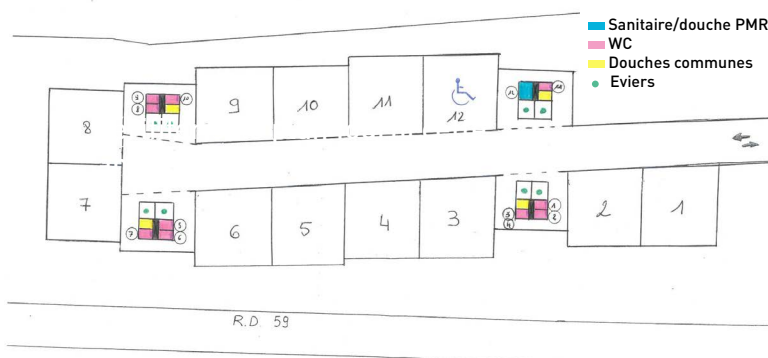
Depuis le 15 novembre 2018, la gestion de l'aire d'accueil est en prestation de service avec la société Vago.

► Le prestataire gère

- l'administration et comptabilité, la relation avec les voyageurs, la collectivité et les partenaires : accueil et départ des usagers, suivi des séjours, encaissement et dépôt en trésorerie des sommes perçues, rapports à la collectivité et participation aux diverses réunions de suivi de l'aire...
- l'entretien et la petite maintenance : entretien quotidien du site et petites interventions de maintenance (plomberie, électricité...)

► La collectivité assure

- la convention ALT 2 annuelle et annexes (description de l'aire, données populationnelles...)
- l'attestation de conformité au décret n° 2001-569
- le bilan d'activité de l'aire
- la déclaration annuelle sur le portail ALT2 : occupation, loyers, consommation eau et EDF, recettes eau et EDF, coût des travaux (par mois), nombre de personnes accueillies, durée moyenne du séjour



12 emplacements doubles

24 places

(2 caravanes maximum
par emplacements)

4 blocs sanitaires collectifs
(WC, douches) dont 1 bloc PMR

Service assuré : enlèvement des ordures ménagères

51 % est le taux d'occupation annuel

Durée moyenne d'un séjour 3 mois

Nombre de personnes accueillies : 40

TARIFS

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2024

6€ par place et par jour

dont 2€ pour la place, 1,30€ pour l'eau, 2€ pour l'électricité et 0,70 € pour l'enlèvement des ordures ménagères.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté de communes du Val de Sully a la compétence A02 (Autorité Organisatrice de second rang) sur le territoire du Sullias.

MISSIONS ET ORGANISATION

Missions

- **Modification des circuits** : l'A02 émet un avis sur les demandes de modification du plan de transport émises par les usagers, qu'elle transmet ensuite à la Région pour validation et application en cas d'accord favorable.
- **Intempéries** : en cas d'intempéries, l'A02 assure un rôle d'information auprès des usagers et se conforme à la décision de la Région.
- **Indiscipline** : en cas de non-respect du règlement de transport scolaire, l'A02 constate et notifie au représentant légal, la sanction prise à l'encontre de l'élève (courrier d'avertissement ou d'exclusion).

L'équipe

- 1 agent à temps non complet



PORTAGE DES REPAS AUX PERSONNES AGÉES

La Communauté de communes du Val de Sully est compétente en faveur des personnes âgées, et notamment dans le cadre du maintien des personnes à domicile.

ORGANISATION

Missions

Portage des repas à domicile aux personnes âgées de Sully sur Loire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'hôpital de Sully assure la livraison des repas pour le compte de la Communauté de communes du Val de Sully par convention.



Pour résumer

138 collégiens transportés



POLICE INTERCOMMUNALE

Police intercommunale
à Bonnée

Les policiers du service de Police intercommunale interviennent sur 18 communes du territoire du Val de Sully (sauf Sully). L'objectif principal est d'assurer des missions de police de proximité auprès de la population et des entreprises.

MISSIONS

Proximité, prévention et sécurité

Parce que le service est le reflet des pouvoirs de police des maires, la police intercommunale veille à la sécurité, à la salubrité, à la tranquillité et au respect de l'ordre public. Par le biais de patrouilles quotidiennes sur l'ensemble du territoire, elle protège la population et apporte des réponses rapides contre les actes délictueux.

- Surveillance générale du territoire
- Police de proximité et de contact
- Patrouille et surveillance nocturne
- Maintien de la tranquillité publique
- Gestion des conflits et des tapages
- Lutte contre l'insécurité routière
- Contrôle de vitesse et de l'alcoolémie
- Contrôle des transports terrestres
- Gestion et contrôle du stationnement
- Prévention routière en milieu scolaire
- Prévention auprès des seniors
- Police de l'environnement
- Contrôle en matière d'urbanisme
- Opération tranquillité vacances
- Lutte contre les cambriolages
- Surveillance des établissements scolaires
- Gestion des chiens errants et dangereux
- Contrôle du démarchage sur la voie publique
- Gestion de la vidéo-protection
- Sécurisation et encadrement des festivités
- Fourrière automobile

ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe

Le service est composé de 6 agents

- Un chef de service de police municipale
- Trois brigadiers-chefs principaux de police municipale
- Un brigadier de police municipale
- Un gardien de police municipale

S'ils sont gérés administrativement par la Communauté de communes du Val de Sully (rémunération, carrière, formations, congés, retraite), les agents de police municipale, à vocation intercommunale, sont mis à disposition des communes du territoire, sous l'autorité du maire.

Les policiers sont titulaires d'un double agrément (préfet et procureur de la République) et sont assermentés auprès du tribunal judiciaire.

Ils sont armés, d'un pistolet semi-automatique et d'un bâton de défense télescopique et d'un pistolet à impulsions électriques « Taser » et équipés de caméras.

Une convention intercommunale de coordination, conclue entre les forces de sécurité de l'Etat (gendarmerie nationale) et la police intercommunale, a été signée par la préfecture du Loiret et les tribunaux judiciaires d'Orléans et de Montargis.

RETOUR SUR 2024

Le radar pédagogique

Le service de Police Intercommunale a fait, en 2024, l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique. Il a été positionné à plusieurs points stratégiques du territoire autour desquels des conduites dites « dangereuses » avaient été constatées.

Si cet outil n'a pas vocation à sanctionner les chauffards, il sert notamment à sensibiliser les conducteurs en infraction et à les faire réagir et ralentir. Le radar permet de recueillir les données de circulation et de vitesse à des points précis, dans les deux sens de circulation. Les policiers peuvent alors adapter les horaires de leurs patrouilles et effectuer des opérations de contrôle radar.

Le radar a été installé à **8 emplacements distincts**, 7 à 10 jours à chaque fois, **soit 70 jours d'utilisation**.



Le contrôle des transports

En collaboration avec les contrôleurs du service de la DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement), les policiers ont effectué des contrôles réguliers, principalement sur les engins de transport logistique (poids lourds), sur plusieurs axes névralgiques du territoire. Ces contrôles ciblent principalement les infractions au temps de conduite et de repos des chauffeurs, le cabotage, l'équipement et les poids en charge des véhicules.

Au cours de l'année 2024, **5 opérations de contrôles** ont été menées.



La prévention routière à l'école

Comme chaque année depuis sa création, la police intercommunale a organisé des interventions, sur le thème de l'éducation routière, au sein des écoles maternelles et primaires du territoire. Ces interventions ont également été menées dans les accueils de loisirs de la Communauté de communes du Val de Sully.

Ces sensibilisations traitent de différents thèmes autour de la sécurité routière pour les enfants, qu'ils soient piétons, passagers de véhicules ou qu'ils circulent à vélo sur le domaine public. Elles permettent de familiariser les enfants, dès le plus jeune âge, aux règles de bonne conduite et aux dangers de la route.



Prévention routière à l'accueil de loisirs de Neuvy en Sullias

La vidéo-protection

La Communauté de communes du Val de Sully a vu son parc de capteurs vidéo s'enrichir en 2024 puisque l'ensemble des communes (à l'exception d'Isdes) est à présent doté de caméras (sur des emplacements définis par le référent sûreté de la gendarmerie nationale et les maires).

Cet outil permet de faciliter les recherches des enquêteurs dans le cadre de diverses procédures criminelles ou délictuelles, telles que les cambriolages, les agressions, les accidents avec délit de fuite, etc. Il permet également aux policiers municipaux de confondre les auteurs d'incivilités diverses comme les dépôts sauvages ou les stationnements anarchiques.

Au cours de l'année 2024, **41 réquisitions** ont été prononcées par la gendarmerie.

La police «spéciale» de l'environnement

Les policiers municipaux sont compétents pour relever certaines infractions prévues par le code de l'environnement. C'est le cas des dépôts sauvages, des abandons d'ordures ménagères, du brûlage à l'air libre de déchets polluants et risquant de provoquer des incendies, de l'abandon d'épaves ou de l'abandon de déjections humaines ou canines sur la voie publique.

En 2024, **63 interventions** relevant de la police de l'environnement.



Nombre d'actions en matière de *sécurité publique*

Intervention sur tous types de missions	318
Opération tranquillité vacances	291
Accident de circulation	14
Agression/conflit de voisinage/différent familial/tapage/incivilité	8
Environnement (dépôt d'immondices, brûlage, pollution...)	63
Dégradation (bien privé et public)	5
Cambriolage et vol	9
Gens du voyage/démarchage	11
Contrôle et vérification en matière d'urbanisme	3
Capture d'animaux en divagation sur la voie publique	37
Procédure judiciaire (rapport, procès-verbal)	12
Vidéo protection (réquisitions)	41

Nombre d'actions en matière de *sécurité routière*

Contrôle routier / Opération de contrôle des transports terrestres	28
Contrôle de vitesse	101
Installation du radar pédagogique et préventif	8
Prévention routière dans les établissements scolaires	3 écoles 116 élèves
Procédure de mise en fourrière automobile	2
Procédure contraventionnelle	63

Zoom sur...

Les nouveautés au sein du service

Le logiciel « Métier »

En 2024, la police intercommunale a fait l'acquisition d'un logiciel métier.

Il permet de recenser les appels et les interventions du service. Il permet également d'optimiser le suivi des stationnements abusifs et la mise en fourrière des véhicules en infraction. En outre, il offre la possibilité aux agents de regrouper l'ensemble des registres de façon dématérialisés (Caméras, cartes professionnelles, armement). Il permet enfin d'assurer un suivi des opérations « Tranquillité vacances » ou encore de recenser les animaux dangereux ou errants et leur prise en charge par la fourrière animale départementale.

L'opération « Tranquillité Vacances »

Le service ne dépose plus de coupons de passage dans les boîtes aux lettres des bénéficiaires des OTV. Cette pratique a été abandonnée car elle représentait un risque accru de cambriolages.

Même si ces coupons ne sont plus déposés, les OTV sont toujours assurées mais de manière plus discrète. Les passages des patrouilles sont consignés sur le logiciel métier.

L'accès à certains fichiers d'identification

Le service de Police Intercommunale bénéficie à présent de l'accès à certains fichiers informatisés tels que le Système d'Identification des Véhicules (SIV) ou le Fichier National des Permis de Conduire (FNPC). Ces accès confèrent aux agents une plus grande autonomie dans le traitement de leurs procédures.

Les caméras piétons

En 2024, les agents du service ont été équipés de deux caméras piétons.

Ces équipements permettent d'accroître la sécurité des agents mais également celle des administrés qui doivent être systématiquement avisés s'ils sont enregistrés. Les fichiers vidéo sont conservés un mois puis détruits s'ils n'ont pas été demandés dans le cadre de procédures pénales (outrages, violences, rébellion).



Pour résumer

Veiller, protéger, servir

1 017 interventions
(tous types de missions)

18 communes

6 agents



DISPOSITIONS LÉGALES

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale sont entendus ».

Par ailleurs, les délégués communautaires de chaque commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Enfin le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



